

Université de POITIERS

Faculté de Médecine et de Pharmacie

ANNEE

Thèse n°

**THESE
POUR LE DIPLOME D'ETAT
DE DOCTEUR EN PHARMACIE**
(arrêté du 17 juillet 1987)

présentée et soutenue publiquement
le 8 Décembre 2014 à POITIERS
par Mademoiselle Marion GELLUSSEAU
née le 25 Novembre 1984

Impact des mesures liées au médicament remboursé sur la capacité d'emploi du
secteur officinal

Composition du jury :

Président : Monsieur le Professeur François SEGUIN

Membres : Monsieur Lydwin HOUNKANLIN, Maître de conférences
Mademoiselle Sarah CHATAIN
Monsieur Frédéric BAJON

Directeur de thèse : Monsieur Lydwin HOUNKANLIN



Faculté de Médecine et de Pharmacie

Année universitaire 2014-2015

PHARMACIE

Professeurs

- CARATO Pascal, Chimie Thérapeutique
- COUET William, Pharmacie Clinique
- FAUCONNEAU Bernard, Toxicologie
- GUILLARD Jérôme, Pharmaco chimie
- IMBERT Christine, Parasitologie
- MARCHAND Sandrine, Pharmacocinétique
- OLIVIER Jean Christophe, Galénique
- PAGE Guylène, Biologie Cellulaire
- RABOUAN Sylvie, Chimie Physique, Chimie Analytique
- SARROUILHE Denis, Physiologie
- SEGUIN François, Biophysique, Biomathématiques

Maîtres de Conférences

- BARRA Anne, Immunologie-Hématologie
- BARRIER Laurence, Biochimie
- BODET Charles, Bactériologie
- BON Delphine, Biophysique
- BRILLAULT Julien, Pharmacologie
- CHARVET Caroline, Physiologie
- DEBORDE Marie, Sciences Physico-Chimiques
- DEJEAN Catherine, Pharmacologie
- DELAGE Jacques, Biomathématiques, Biophysique
- DUPUIS Antoine, Pharmacie Clinique
- FAVOT Laure, Biologie Cellulaire et Moléculaire
- GIRARDOT Marion, pharmacognosie, botanique, biodiversité végétale
- GREGOIRE Nicolas, Pharmacologie
- GRIGNON Claire, PH
- HUSSAIN Didja, Pharmacie Galénique
- INGRAND Sabrina, Toxicologie
- MARIVINGT-MOUNIR Cécile Pharmaco chimie

- PAIN Stéphanie, Toxicologie
- RAGOT Stéphanie, Santé Publique
- RIOUX BILAN Agnès, Biochimie
- TEWES Frédéric, Chimie et Pharmaco chimie
- THEVENOT Sarah, Hygiène et Santé publique
- THOREAU Vincent, Biologie Cellulaire
- WAHL Anne, Chimie Analytique

➤ PAST - Maître de Conférences Associé

- DELOFFRE Clément, Pharmacien
- HOUNKANLIN Lydwyn, Pharmacien

Professeur 2nd degré

- DEBAIL Didier

Maître de Langue - Anglais

- PERKINS Marguerite,

Remerciements

A mon Président de Thèse :

Monsieur François SEGUIN, qui m'a fait l'honneur d'accepter de présider ma thèse. Si je suis ici devant vous aujourd'hui, c'est en partie grâce à vous. Vous avez su me remotiver au moment où je baissais les bras, c'était donc une évidence pour moi de vous demander de présider ma thèse, je vous dis un GRAND MERCI d'avoir accepté.

A mon Directeur de Thèse :

Monsieur Lydwin HOUNKANLIN, qui a accepté de diriger ma thèse. Mais pas que... Je profite de cette occasion pour te remercier aussi pour tout ce que tu nous as enseigné lors de la 6^e année de Pharma. Tu m'as réconciliée avec ces longues années d'étude (surtout pour ma part...) et je suis convaincue aujourd'hui, et en très grande partie grâce à toi, que j'ai bien fait de persister jusqu'au bout. Alors, merci, merci, merci et encore merci d'avoir accepté de diriger cette Thèse.

Aux membres du Jury :

Ma petite Sarah CHATAIN : Plus qu'un membre du jury, une amie et une cavalière (quasi) professionnelle (je t'avais prévenue que je le mettrai !!!). Merci d'avoir accepté de juger mon travail. Une chanson résumerait notre amitié, Le Tourbillon de la Vie de Jeanne Moreau : On s'est connues (à ton intégration), on s'est reconnues (enfin toi surtout... au concours de Saintes), on s'est perdues de vue (quand tu as été diplômée) et on s'est retrouvées (il y a peu).... « puis on s'est séparées » ??? NON, j'espère que cette fois, on ne perdra plus contact et que l'on se verra plus régulièrement. Merci à toi d'être présente aujourd'hui pour un des plus grands jours de ma vie (enfin le 2^e après ton passage à l'hôpital ☺).

Monsieur Frédéric BAJON, merci à toi pour l'aide que tu m'as apportée pour ce travail sans laquelle je n'aurais pu continuer. Merci aussi d'avoir accepté de faire partie de mon Jury. Je tiens aussi à te rassurer par rapport à ta réflexion « ça me fout juste un coup de vieux » lorsque que je t'ai proposé de faire partie de ce Jury.... En effet, je pense que j'ai devant moi le Jury le plus jeune de l'histoire (pour une des Pharmaciens(ne) les plus âgées ;-p).

A mes parents :

Merci ???? Ce mot est bien faible par rapport à ce que je ressens. Je vous dois tout !!! Mais aucun mot plus fort n'existe alors **MERCI** !!!! Merci pour votre amour, merci pour votre patience, merci pour votre courage, merci pour votre aide et votre soutien dans n'importe quelles circonstances (et Dieu sait qu'il y en a eu !!!) (Oui Maman, je sais ce que tu penses mais c'est une expression😊) sans lesquels je ne serais pas là aujourd'hui. Je vous aime du fond du cœur.

MMMMEEEEERRRRCCCCIIIII !!!!!!!!!!!

A ma famille :

- Antoine, mon frère, un frère exemplaire, gentil, dévoué, qui donnerait sa chemise à n'importe qui pour lui venir en aide. Bref, un frère que tout le monde rêverait d'avoir !!! Merci pour beaucoup de choses donc je ne vais en citer que quelques exemples : Merci à toi de m'avoir prêté ta table sur laquelle j'ai écrit les premiers mots de ce travail😊, Merci de m'avoir prêté un lit quand je ne pouvais conduire, mais surtout merci pour tout l'amour que tu m'as donné durant ces 27 ans !! Et désolée pour ta cicatrice à l'arcade...

- Steph, ma grande sœur. Et je peux dire que tu as parfaitement bien joué ton rôle de grande sœur !!! On s'est bien battues étant petites d'ailleurs je m'excuse pour ta cicatrice à toi aussi... Après on a grandi, tu m'as appris la vie côté festif à La Rochelle, Mont de Marsan.... On en aura passé des bons moments !! Merci alors d'avoir gardé ton rôle de grande sœur quand je dérapais et même si je ne t'ai pas écoutée sur le moment, tes paroles sont toujours restées dans un coin de la tête et je les ai entendues au moment où j'étais prête. Merci à toi pour tout cela.

- Mamy, je suis sûre que tu me regardes de là où tu es, Merci entre autres pour tous les souvenirs que j'ai de Saint-Brévin qui resteront mes meilleures vacances d'été.

- Mes grands-parents, ce sont beaucoup de souvenirs de petite fille qui me reviennent : les crêpes et gaufres de Bonne Maman, les déguisements de Bon Papa, les sorties dans la forêt « interdite » avec Nicole, la cassette de Cadichon de Bernard... Merci à tous d'avoir été des grands-parents formidables.

- Mes oncles, tantes, cousins et cousines. Merci pour tous les voyages et partages que vous me faites vivre quotidiennement. Une famille soudée grâce à vous tous comme beaucoup souhaiteraient avoir.

- Chipi et Moustik, mes deux chats qui ont été des merveilleux animaux de compagnie. Chipi, excuse nous avec Antoine pour ce qu'on t'a fait lorsqu'on avait 10 et 7 ans et merci de ne nous avoir pas déchiquetés... Moustik, merci de m'avoir tenue compagnie durant mes dernières années pharma, tu es mon Bébé chat parfait.

A mes amis :

D'enfance, du lycée, de la Fac, de l'autre bout du monde, de rencontres... Je ne pourrais pas tous les citer hélas. Je remercierai donc les plus proches et ce dans l'ordre alphabétique :

- Alex : que dire.... Un Gellu-Merci pour tout ! Des supers gellu-souvenirs qu'on se rappelle régulièrement, et encore d'autres à venir !!! A bientôt sur la Gellu-île et..... CRACKKKK

- Anne : il y en a deux : Anu et Anne Desse-Maraisses Tape Sex. Vous vous êtes relayées dans ma vie mais beaucoup de points vous rapprochent : d'abord, vous avez le même surnom (jusqu'au nouveau de A.D.)... Aussi, l'amitié que nous avons aujourd'hui était difficile à imaginer lors de notre rencontre... Heureusement pour moi, nous avons toutes su être intelligentes et sommes passées au-dessus d'a priori laissant place au début d'une grande amitié. Merci à toutes les deux pour votre amitié qui m'est chère : l'une pendant mes dures années pharma, l'autre pour MA meilleure année pharma et toutes les deux pour les années à venir. Des moments inoubliables, bons et mauvais, j'en aurais eu avec toutes les deux et j'espère en avoir encore beaucoup d'autres

- Audette, ma femme de cœur☺. A l'instant même où j'écris, tu me dis que tu viens de faire ton premier podium de Trail. Ça te résume bien... Une battante que personne ne pourra empêcher d'avancer. Tu es un exemple pour moi pour cette force et cette volonté que tu as. Avec toi aussi j'en aurais vécu des choses pendant ces 12 années de réelle amitié ! Merci à toi de m'avoir toujours écoutée dans les moments difficiles, sans me juger et aussi merci à toi pour tous ces bons moments passés ensemble qu'ils soient au ski, à la mer, en boîte, à créer un tableau XL ou devant la Spirale de Pachenko...

- Carbo, malgré ta couleur de cheveux bizarre... Je ne te dis pas Merci pour les culs-secs que j'ai dû prendre à cause de ça, ni pour les 4 gellu-points de suture au menton... Mais, comme pour Alex, merci pour les bons Gellu-moments et j'espère à bientôt à la Run ! POULE !

- Flo, ou plutôt ma Florijeanne. La fille la plus pétillante du monde je pense... Merci pour cette gaieté que tu m'as apportée pendant nos années pharma communes et c'est cette même Flo, quoique plus mûre, que j'ai retrouvée à la Réunion. Ne change pas, tu es parfaite et unique (heureusement d'ailleurs☺).

- Fred. J'hésite dans les surnoms... Je retiendrai le dernier : « Tocard ». En tout cas, tu incarnes l'expression « qui aime bien, châtie bien ». Entre nous, les vannes fusent !! Pour toi comme pour moi, notre degré de bonne humeur est proportionnel au nombre de vannes.... Aujourd'hui, je baisse les armes pendant deux minutes pour te remercier d'avoir toujours été là pour moi dans les moments importants qu'ils soient gais ou non. Pour te remercier, saches que je serais à jamais co-présidente du Fan Club de Tricky Tide avec la Chayette.

- Hélène, la Chayette. Tu fais partie de ces personnes avec qui on peut ne pas se donner de nouvelle pendant quelques mois et le jour où on se voit, c'est une évidence, on se connaît presque par cœur et on retrouve nos marques en quelques secondes. Avec toi aussi la première rencontre a été plus électrique qu'étincelante... Pourtant je peux certifier qu'aujourd'hui tu as été une des 5 personnes qui a le plus compté dans ma vie. Merci ma poulette !!!!

- Nath, ma grande blonde ! Merci pour les bons moments à Poney Land, tu restes une quiche dans le montage de meubles Ikéa, mais une bonne partenaire de Time's Up alors tu t'en sors bien ☺... Mais surtout, merci d'avoir toujours été là dans les hauts et les bas...

- Renou's Family. Merci à vous pour tout : les 752 586 coups de tel et 847 524 SMS pour avoir un conseil, une leçon de morale, un diner, une crise de rire etc... plus récemment, pour le canapé que vous m'avez prêté quand il fallait que je sois sur Poitiers, ou encore pour toutes ces soirées et concours où nous avons passés ensemble de vrais bons moments. Alors merci à Manue à qui j'espère avoir bien appris à reconnaître les champi, et à Tof pour son rire inimitable et mondialement connu. J'espère avoir l'honneur de te groomer un jour ☺.

- Steph Auvin. Comme avec Sarah, on s'est toujours connues mais sans se connaître vraiment jusqu'à CE jour qui nous a vraiment rapprochées. Il n'était pas beau, loin de là au contraire mais tu étais présente, toi et toi seule et cela nous a rapproché. Merci à toi pour ce jour en particulier et pour l'amitié qui en a suivi. A très bientôt sur notre île !!!

Enfin, pour avoir joué un rôle à un moment donné dans ma vie, merci à :

- mes amis Pharma avec qui on a partagé des bons Gellu-Souvenirs et avec qui on a vécu les mêmes Gellu-lendemain : Alex, Bedouch, Carbo, Dekimpe, Marius, Nanar, les plus vieux en particulier Elise, J-C, Lowry, Marie, Oliv, Paulette, Soso, et les plus récents pour qui la BU est devenue notre meilleure amie : Bobby, Caca, Josy, Ponz, Simon... ;

- mes amis de La Rochelle qui me rapprochent de ma belle ville natale même quand j'en suis loin : la co-créatrice du tableau XL, Léa, Mon pote de Kebab, Greg, mes véto préférés, Soso et Guigui, les deux P'tits connus très récemment mais déjà de bons amis, Jorg et Quentin et les autres : Les Marlin's, Oliv G, Carbonix, La p'tite Julie, Geo... ;

- mes amis de Poney Land : Chouchou, Io, Laurie (la sœur de ma sœur qui n'est pas ma sœur...), Julie P, Benoit Juliette et Éric, les Alain... ;

- mes amis de la Run : Paf, Marco, Anne-lise, Val mon super partenaire de Risk, Clara, Sylvain, Charles, Laeti, mes supers coloc, Fab et Chloë ...;

- l'équipe de la pharmacie Laleu avec qui j'ai fait un stage mémorable : Pascale et Gilles Clementz, Tom Pouce, George Clooney, Dieu, la Cafrine de feu Nathacha, Irina, Sandrine et Edmée;

- mes « tontons » et tous ceux qui ont soutenu mes parents et moi-même durant mes études : les Audoin, Japy et Daniel, les Genin, Coco, les Bercier, les Touet, les Andrieu (Merci Daniel pour ton aide sur Excel), Gwen, Sophie, les Poiroux (François est professionnel de Snow-board à ses heures perdues), les Ziegler, les Priouzeau, Mano et Charline, les Betini, les Bernot, les Tristan, les Dauvert, les Mathière, Marc, les Bastard, les Bonniard...

MERCI A TOUS !!!!!

SOMMAIRE

Introduction	p.10
---------------------	------

<u>1^{ère} Partie : Place du médicament remboursable dans l'activité officinale</u>	p.11
--	------

1 Historique	p.11
---------------------	------

1.1 Répartition de rémunération sur le médicament remboursé entre les différents acteurs	p.11
--	------

1.2 La Marge dégressive lissée officinale	p.13
---	------

1.2.1 Princeps	p.13
----------------	------

1.2.2 Cas particulier des génériques	p.15
--------------------------------------	------

1.3 La marge dégressive lissée « grossiste »	p.17
--	------

2 La Marge dégressive lissée en chiffre	p.18
--	------

2.1 Matériel et méthodes	p.18
--------------------------	------

2.2 Calculs	p.25
-------------	------

2.2.1 Marge Pharmacien (MP) des 150 médicaments les plus vendus	p.25
---	------

2.2.2 Marge Totale Pharmacien (MTph) sur l'année 2010 et prévisionnel sur l'année 2014	p.28
--	------

2.2.3 Marge pharmacien d'une officine du Poitou-Charentes	p.33
---	------

3 Observations	p.38
-----------------------	------

2^{ème} Partie : Evolution des officines et des salaires **ces dernières années**.....p.41

1 Officines et leur structure.....p.41

1.1 L'officine.....p.41

1.1.1 En nombre.....p.41

1.1.2 Le Chiffre d'affaires.....p.43

1.1.3 La marge.....p.43

1.1.4 Le prix de vente.....p.44

1.2 Les pharmaciens.....p.44

1.2.1 Les titulaires.....p.46

1.2.2 Les pharmaciens adjoints.....p.47

1.3 Les préparateurs.....p.48

1.4 L'officine moyenne d'hier à aujourd'hui.....p.49

2 Les salaires.....p.49

2.1 Evolution de rémunération des titulaires.....p.49

2.2 Evolution de rémunération des adjoints.....p.50

2.3 Evolution de rémunération des préparateurs.....p.51

3^{ème} Partie : Discussion.....p.52

1 Analyse de l'évolution de marge sur les médicaments les plus vendus, de 2010 à 2014.....p.52

1.1 Impact la rentabilité officinale.....p.52

1.2 Impact sur les prévisionnels comptables.....p.52

2 Analyse de l'évolution de la marge globale officine et des revenus.....p.55

2.1 Impact sur les salaires.....p.55

2.1.1 Titulaires.....p.55

2.1.2 Adjointes et préparateurs.....p.56

2.2 Impact sur la capacité d'emploi.....p.56

Conclusion.....p.58

Bibliographie.....p.59

Résumé.....p.61

Introduction

Aujourd'hui, le système français est bâti avec une bonne prise en charge des médicaments, leur prix étant néanmoins fixé par organisme public. En effet, la marge que perçoivent les pharmacies sur les médicaments remboursés est régie par l'Etat : elle dépend d'une part du prix d'achat (le prix fabricant) préalablement fixé et, d'autre part d'une marge dite « marge dégressive lissée ». Cela concerne les distributeurs de la chaîne du médicament, c'est-à-dire les grossistes-répartiteurs et les pharmaciens d'officine.

Ce travail de thèse consiste à étudier d'une part la marge dégressive lissée et l'évolution des prix fabricant hors taxes de 2010 à 2014 et, d'autre part, l'évolution économique des officines sur les dix dernières années.

Une première partie sera consacrée aux deux paramètres agissant sur la marge des pharmaciens sur les médicaments remboursés : dans un premier temps nous allons étudier la marge dégressive lissée, faire un voyage dans l'histoire pour découvrir sa création, son évolution et son futur. Puis nous étudierons les conséquences que peuvent avoir la baisse des PFHT sur la marge des pharmaciens d'officine.

Nous reprendrons ensuite les données des études économiques KPMG, Intermifo et les données de l'Ordre National des Pharmaciens afin d'évaluer l'évolution des officines tant par leur nombre que par leur activité depuis ces dix dernières années.

Nous conclurons ce travail en analysant l'impact des baisses de prix sur la marge officinale et nous observerons les conséquences sur la capacité d'emploi.

1^{ère} Partie : Place du médicament remboursable dans l'activité officinale

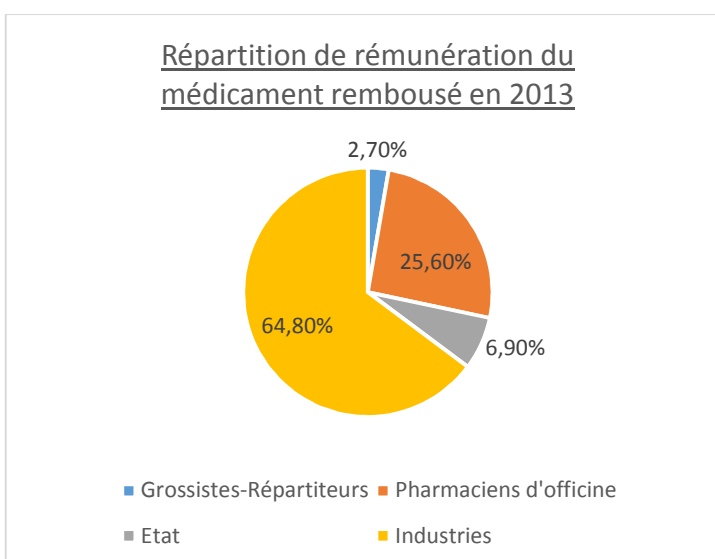
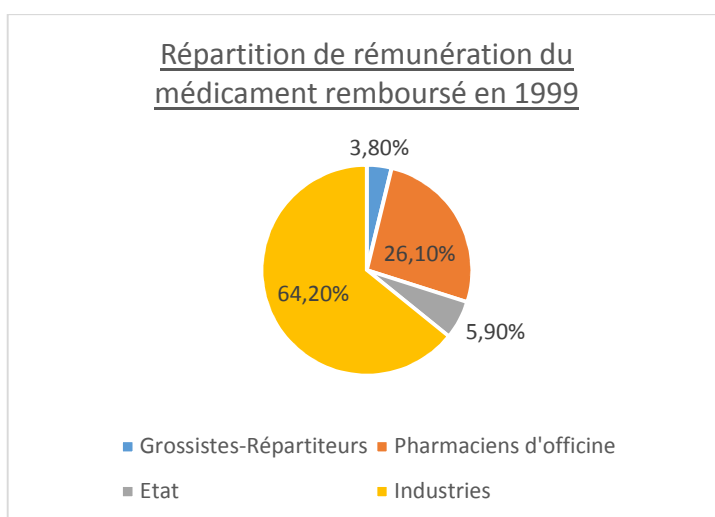
1 Historique

1.1 Répartition de rémunération sur le médicament remboursé entre les différents acteurs

Le prix du médicament remboursé, c'est-à-dire le prix inscrit sur la vignette comprend le prix fabricant HT (PFHT), la marge du grossiste (MGHT), la marge du pharmacien d'officine (MPHT) et la TVA (2.1%) :

Prix Médicament = PFHT+ MGHT+ MPHT+ TVA
--

Voyons la répartition de rémunération que perçoivent les différents acteurs de la chaîne du médicament remboursé entre 1999 et 2013

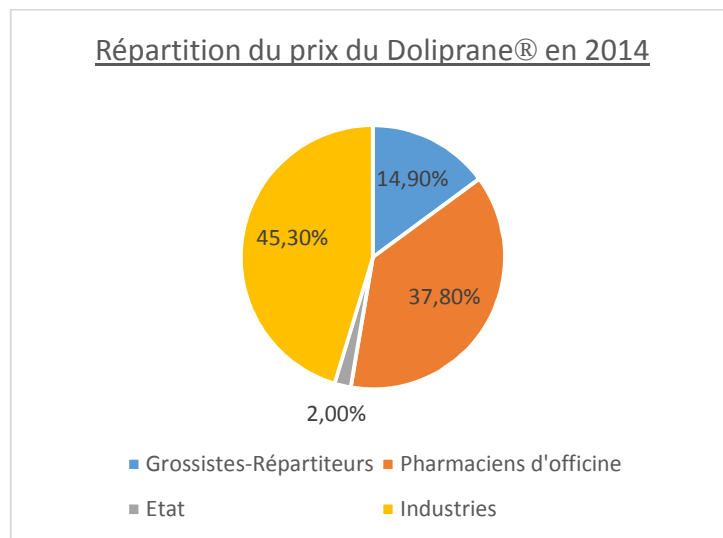


Nous pouvons voir que :

- Entre 1999 et 2013, les pourcentages de marge ont évolué au profit des laboratoires et de l'Etat (au décours d'une augmentation de taxes), avec en parallèle une baisse de marge des grossistes-répartiteurs et des pharmaciens d'officine.

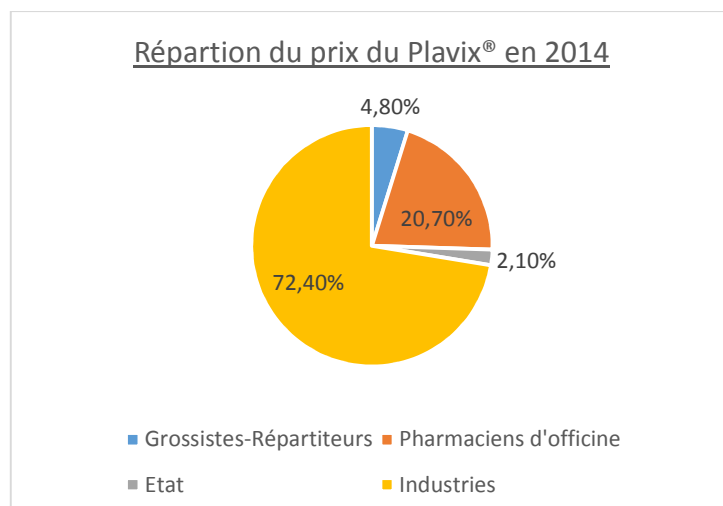
- La marge de l'Etat n'est pas de 2.1% car l'Etat ne touche pas que la TVA du médicament remboursé, il perçoit aussi des taxes additionnelles (publicité, taxe sur les ventes directes, ...), des remises conventionnelles... (1)

Ceci est une moyenne car concernant les médicaments remboursés (qui représentent environ 76% de l'ensemble des médicaments (2)), la marge du grossiste et celle du pharmacien diminuent au fur et à mesure que le prix fabricant augmente (du fait de la marge dégressive lissée cf. chapitre 1.2). Ainsi, pour un des médicaments les moins cher comme le Doliprane® (PFHT au 1^{er} Juillet 2014= 0.91€) la répartition se fait comme suit :

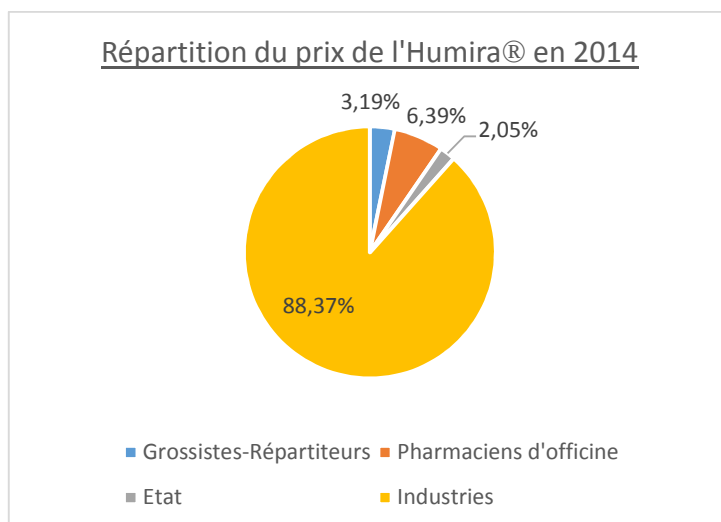


Cependant, la marge du pharmacien est ici surtout due au forfait de 0.53€ par boîte et celle du grossiste due à un forfait minimum de 0.3€.

Pour un médicament comme le Plavix® (PFHT au 1^{er} Juillet 2014= 20.93€), la répartition se fait comme suit :



Pour un médicament cher comme l'Humira® (PFHT au 1^{er} Juillet 2014= 834.01€), la répartition se fait comme suit :



1.2 La Marge dégressive lissée officinale

1.2.1 Princeps

Il existe deux catégories de médicaments vendus par les officines :

- les médicaments remboursables, dont les prix sont fixés par les pouvoirs publics, et qui font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ;
- les médicaments non remboursables, dont la fixation des prix est libre.

Afin de limiter les dépenses de l'Etat en matière de santé et pour réduire la marge des pharmaciens sur les produits onéreux, jusqu'ici maintenus au sein de la réserve hospitalière, la marge dégressive lissée prend naissance en 1990 faisant suite à un système de marge proportionnelle fixe. Cette marge était de 53,2 % en 1983 puis 48,5 % en 1988 du prix fabricant hors taxe (PFHT) (3). Ce passage des marges fixes aux marges dégressives tend à réduire les marges avantageuses sur les médicaments les plus chers car leur dispensation ne justifie pas une rémunération proportionnelle au prix de la boîte.

L'arrêté du 1^{er} Mars 1990, fixe la MDL comme suit:

PFHT (Francs)	PFHT (Euros)	Taux de marge
< 5	< 0,76	90%
5,01 à 10	0,76 à 1,52	56%
10,01 à 17	1,52 à 2,59	38%
17,01 à 30	2,59 à 4,57	26%
30,01 à 70	4,57 à 10,67	12,50%
> 70	> 10,67	10%

Le 1^{er} Septembre 1999, suite à l'arrêté de marge du 28 Avril 1999, première modification de la MDL avec une marge dégressive à 2 tranches (au lieu de 6) assortie d'un forfait à la boîte à 3,50 FR (soit 0,53€). Elle est établie comme suit :

- PFHT de 0 à 150 francs (soit 22,90€) : 26,10% du PFHT + 3,50 Fr/ boîte

- PFHT au-delà de 150 francs : 10 % du PFHT + 3,50 FR/ boîte

Elle ne sera pas modifiée lors du passage à l'Euro le 1^{er} Janvier 2002.

De plus, un forfait de 2Fr (0,30€) sera ajouté pour la dispensation des médicaments à délivrance particulière. Il s'agit (4) des :

- Médicaments antirétroviraux: Zerit[®], Epivir[®], Crixivan[®], Retrovir[®], Invirase[®], Norvir[®], Videx[®], Hivid[®], Combivir[®], (arr. 14/09/99) Viracept[®].

- Médicaments indiqués dans le traitement de l'hépatite C : Laroféron[®], Viraféron[®] , (arr. 17/01/2000) Rebetol[®].

- Médicament indiqué dans la contraception d'urgence: Tétragynon[®]

- Médicaments à prescription restreinte nécessitant une surveillance particulière pendant le traitement: Roaccutane[®], Cognex[®], Aricept[®], Exelon[®], Immucyst[®], Gonal F[®], Puregon[®], Auricularum[®], Rilutek[®]

- Médicaments indiqués dans les traitements de substitution et de soutien après le sevrage: Méthadone[®] AP Paris, Subutex[®], Nalorex[®]

- Médicaments indiqués dans le sevrage de l'alcoolisme: Revia[®], Aotal[®], Esperal[®], TTD-B3-B4

- Médicaments d'exception : Imiject[®], Modiodal[®], Bétaféron[®], Zophren[®], Kytril[®], Navoban[®], Génotonorm[®], Maxomat[®], Zomacton[®], Norditropine[®], Saizen[®], Umatrope[®], Avonex[®], Anzemet[®], Rebif[®]

- Médicaments stupéfiants : Skenan[®], Durogesic[®], Moscontin[®], Morphine Lavoisier[®], Morphine Meram[®], Palfium[®], Kapanol[®], Morphine Aguetant[®], Fortal[®], Ritaline[®], Sévredol[®], (arr. 14/09/99) Sophidone[®], (arr. 07/02/2000) Actiskenan[®]

Suite à l'arrivée dans les officines de ville de molécules onéreuses et afin de ne pas faire supporter à l'Assurance maladie une augmentation des dépenses, le gouvernement a instauré, par l'arrêté du 12 février 2004, un taux de marge dégressif en trois paliers sur les médicaments remboursables auxquelles s'ajoute toujours le forfait de 0,53€ (5).

PFHT (Euros)	Coefficient de marge
0 à 22,90	26,10%
22,91 à 150	10%
>150	6%

Par cet arrêté, le forfait de 0,30 euros par conditionnement accordé pour les médicaments à dispensation particulière a été supprimé.

Le 9 Janvier 2013, un protocole d'accord sur la rémunération des pharmaciens a été signé entre l'Assurance Maladie et la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques. Il sera applicable à partir du 1er Janvier 2015 et introduit :

- un honoraire de 0,80€ par boîte délivrée en 2015 puis de 1€ en 2016
- un honoraire de 0,50€ pour les ordonnances complexes de plus de 5 lignes.

La MDL serait fixée comme suit :

PFHT (Euros)	Coefficient de marge
0 à 0,82	0%
0,83 à 22,90	25,5%
22,91 à 150	8,5%
150,01 à 1500	6%
<1500	0%

A compter du 1er janvier 2016, le principe reste le même à l'exception du seuil de 0,82 euro qui passe à 1,91 euros (6).

1.2.2 Cas particulier des génériques

En vue de réduire encore plus les dépenses de santé, depuis 1999 les pharmaciens détiennent le droit de substitution c'est-à-dire la possibilité de délivrer le générique à la place du princeps prescrit. Le PFHT du générique étant en moyenne inférieur à 50% du prix du princeps, la marge du générique est alors calculée sur le PFHT du princeps : le pharmacien bénéficie de la même marge en valeur absolue que celle du médicament de référence (7) (sauf pour les génériques soumis à un TFR). On parle alors de « marge bonifiée » car le taux de marge est alors doublé pour le générique.

Prenons l'exemple du Plavix® et du Clopidogrel en Aout 2014 :

- PFHT Plavix® = 20,93€

$$\text{Marge Pharmacien} = \text{MP (1)} = (26,1/100) * 20,93 + 0,53 \\ = 5,99\text{€}$$

Le taux de marge¹ est donc de 28,6%

- PFHT Clopidogrel = 11,63€

$$\text{MP (1)} = 5,99\text{€}$$

Le taux de marge est donc de 51,5%

Cependant, le taux de marge n'est pas bien représentatif de ce que gagne un pharmacien sur un médicament car il est rapporté au Prix d'achat. Nous allons donc plutôt

¹ Le taux de marge se calcule en divisant la marge commerciale par le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues

$$\text{Taux de marge} = \frac{\text{Prix de vente HT} - \text{Coût d'achat HT}}{\text{Coût d'achat HT}} \times 100 = \frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Coût d'achat HT}} \times 100$$

étudier le Taux de marque¹ qui représente la marge du pharmacien par rapport au prix de vente.

- Plavix[®] : Prix TTC = 28,92€ soit 28,32€ HT

Le taux de marque du pharmacien sur le Plavix[®] est de :

$$\begin{aligned} T_m &= MP/PHT \\ &= 5,99/28,32 \\ &= 21.15\% \end{aligned}$$

- Clopidogrel : Prix TTC = 19,08 € soit 18,69€ HT

Alors, le taux de marque, T_m , est de 32%.

Cela signifie donc qu'il ne faut pas confondre le taux de marque et le taux de marge : bien que la marge du pharmacien soit doublée sur le prix fabricant, il ne gagne pas « deux fois plus » sur la vente d'un générique par rapport à celle du princeps.

De plus, il existe des remises lors d'achat direct au laboratoire. Ces remises sont plafonnées par l'Etat et définies à l'article L. 138-9 du Code de la sécurité sociale. La dernière modification date du 1^{er} Octobre 2014 et est définie comme suit :

« Les remises, ristournes et avantages commerciaux et financiers assimilés, y compris les rémunérations de services (...) consentis par tous les fournisseurs des officines en spécialités pharmaceutiques, ne peuvent excéder par année civile et par ligne de produits 2,5 % du prix fabricant hors taxes (...). Ce plafond est porté à 40 % pour les spécialités génériques (...) ainsi que pour les spécialités non génériques soumises à un tarif forfaitaire de responsabilité ».

Cela signifie que les conditions commerciales peuvent intégrer une remise maximum de 40% (contre 2,5% maximum pour un princeps) ainsi que tout ou partie de la marge grossiste. On parle de « marge arrière » : elle se réalise lors d'achats directs de médicaments génériques.

Alors la $MP(2) = MP(1) + MG + 17\% \text{ du PFHT}$.

Reprenons l'exemple précédent avec un achat direct au fabricant :

- PFHT Plavix[®] = 20,93€

$$\begin{aligned} \text{Marge Grossiste} = MG &= (6,68/100) * 20,93 \\ &= 1,4\text{€} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} MP(2) &= (2,5/100) * 20,93 + MG + MP(1) \\ &= 7,91\text{€} \end{aligned}$$

Soit 37,8% du PFHT

¹ Le taux de marque d'un produit se calcule en divisant la marge commerciale par le prix de vente hors taxes (pour obtenir un pourcentage, multiplier le résultat par 100) (23):

$$\text{Taux de marque} = \frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Prix de vente HT}} * 100 = \frac{\text{Prix de vente HT} - \text{Coût d'achat HT}}{\text{Prix de vente HT}} * 100$$

- PFHT Clopidogrel = 11,63€
 $MG = (6,68/100) * 11,63$
 $= 0,77€$
 $MP(2) = (40/100) * 11,63 + MG + MP(1)$
 $= 11,41€$
 Soit 98% du PFHT

Si l'on regarde à nouveau les taux de marque,
 Tm (Plavix®) = 27,9%
 Tm (Clopidogrel) = 61%

1.3 La marge dégressive lissée « grossiste »

Depuis le 1^{er} Septembre 1999, les répartiteurs sont aussi soumis à une MDL qui remplace la marge fixe et proportionnelle au prix fabricant (10,74% du PFHT).

Le 1^{er} Janvier 2002 la MDL est fixée comme suit :

PFHT (Euros)	Coefficient de marge
0 à 22,90	10,74%
>22,90	6%

A partir de 2004, un 3^e palier est introduit :

PFHT (Euros)	Coefficient de marge
0 à 22,90	10.3%
22,91 à 150	6%
>150	2%

L'arrêté du 3 Mars 2008 modifie la MDL avec introduction d'un plafond :

PFHT (Euros)	Coefficient de marge
0 à 22,90	9.93%
22,91 à 150	6%
150.01 à 400	2%
> 400	0%

Enfin, depuis le 1^{er} Janvier 2012 la marge grossiste est de 6.68% pour les médicaments ayant un PFHT allant de 4.49€ à 450€ avec un minimum de 0.30€ et un plafond à 30,06€.

Ainsi, pour un médicament avec un PFHT de 10€,

- la marge grossiste sera de : $10 * 0.068 = 0.68€$
- la marge pharmacien sera de : $(10 * 0.261) + 0.53 = 3.14€$

2 La Marge dégressive lissée en chiffre

2.1 Matériel et méthodes

Le but de ce travail est d'évaluer l'impact que peuvent avoir les modifications de la MDL vues précédemment et les baisses des Prix Fabricant Hors Taxes (PFHT) des médicaments remboursés sur les marges des officines.

D'après les données de l'AFFSAPS, voici la liste des Princeps les plus vendus en 2010 qui va nous servir de base pour notre étude (8) :

Les cinquante produits les plus vendus en officine en 2010 (en valeur)

CA 2010 : 21 649 millions d'euros

RANG	PRODUIT	CLASSE	% marché cumulée
1	TAHOR	Hypolipidémiant	7,3%
2	INEXIUM	Antiulcéreux	
3	SERETIDE	Antiasthmatique	
4	CRESTOR	Hypolipidémiant	
5	ENBREL	Immunosuppresseur	
6	HUMIRA	Immunosuppresseur	12,0%
7	LUCENTIS	Traitement DMLA	
8	GLIVEC	Antinéoplasique	
9	SYMBICORT	Antiasthmatique	
10	DOLIPRANE	Antalgique	
11	PLAVIX	Antiagrégant plaquettaire	15,5%
12	ARANESP	Antianémique	
13	NEULASTA	Immunostimulant - Facteur de croissance	
14	LANTUS	Antidiabétique	
15	LOVENOX	Anticoagulant	
16	INEGY	Hypolipidémiant	18,6%
17	LYRICA	Antiépileptique	
18	SINGULAIR	Antiasthmatique	
19	TRUVADA	Antiviral systémique	
20	SEROPLEX	Antidépresseur	
21	COAPROVEL	Antihypertenseur	21,4%
22	APROVEL	Antihypertenseur	
23	PARIET	Antiulcéreux	
24	AVONEX	Immunostimulant -Traitement sclérose en plaques	
25	PYOSTACINE	Antibiotique	
26	PREVENAR	Vaccin pneumococcique	23,9%
27	COVERSYL	Antihypertenseur	
28	ZYPREXA	Neuroleptique	
29	SPIRIVA	Traitement bronchodilatateur des BPCO	
30	DAFALGAN	Antalgique	
31	ARIMIDEX	Thérapeutique endocrine - Tumeur du sein	26,2%
32	COTAREG	Antihypertenseur	
33	EZETROL	Hypolipidémiant	
34	IXPRIM	Antalgique	
35	ARICEPT	Maladie d'Alzheimer	
36	NEORECORMON	Antianémique	28,3%
37	ABILIFY	Antipsychotique (traitement schizophrénie)	
38	EBIXA	Maladie d'Alzheimer	
39 (e)	RISPERDALCONSTA	Antipsychotique (traitement schizophrénie)	
40	EPREX	Antianémique	
41	INNOHEP	Anticoagulant	30,1%
42(e)	CIALIS	Médicaments utilisés dans les troubles de l'érection	
43	AERIUS	Antihistaminique	
44	TAREG	Antihypertenseur	
45	XALATAN	Antiglaucomateux et myotiques	
46	ATRIPLA	Antirétroviral	31,6%
47	TARCEVA	Antinéoplasique	
48	GARDASIL	Vaccin - prévention cancer col de l'utérus	
49	GRANOCYTE	Immunostimulant - Facteur de croissance	
50 (e)	COPAXONE	Immunostimulant -Traitement sclérose en plaques	

Les cinquante produits les plus vendus en officine en 2010 (en quantités)

UV 2010 : 3 127 millions

RANG	PRODUIT	CLASSE	% marché cumulée
1	DOLIPRANE	Antalgique	
2	DAFALGAN	Antalgique	
3	EFFERALGAN	Antalgique	
4	KARDEGIC	Antiagrégant plaquettaire	
5	SPASFON	Antispasmodique	14,4%
6	IXPRIM	Antalgique	
7	LEVOTHYROX	Hormones	
8	INEXIUM	Antiulcéreux	
9	VOLTARENE	Antiinflammatoire	
10	TAHOR	Hypolipidémiant	17,7%
11	CHLORHYDRATE DE METHADONE	Traitement substitutif	
12	LAMALINE	Antalgique	
13	GAVISCON	Traitement du RGO	
14	AERIUS	Antihistaminique	
15	PIASCLEDINE	Antirhumatismal	20,0%
16	DEXERYL	Préparation dermatologique	
17	CRESTOR	Hypolipidémiant	
18	METEOSPAMYL	Antispasmodique	
19 (e)	UVEDOSE	Carence en vitamine D	
20	RHINOFLUIMICIL	O.R.L.	21,8%
21	EMLAPATCH	Anesthésique local	
22	BETADINE	Antiseptique	
23	PREVISCAN	Antithrombotique	
24	ELUDRILPRO	O.R.L. - Antibactérien	
25	VENTOLINE	Antiasthmatique	23,3%
26	VASTAREL	Antiangoreux	
27	TOPLEXIL	Antitussif	
28	ADVIL	Antiinflammatoire	
29	SERESTA	Anxiolytique	
30	HELICIDINE	Antitussif	24,8%
31	PIVALONE	O.R.L.	
32	SEROPLEX	Antidépresseur	
33	NUROFEN	Antalgique	
34	DONORMYL	Sédatif	
35	ASPEGIC	Antalgique	26,1%
36	SUBUTEX	Traitement substitutif	
37	ATARAX	Anxiolytique	
38	SMECTA	Antidiarrhéique	
39	ZALDIAR	Antalgique	
40	HUMEX	Décongestionnant à usage systémique	27,3%
41	DIFFU K	Traitement des hypokaliémies	
42	EQUANIL	Anxiolytique	
43	TARDYFERON	Antianémique	
44 (e)	CODOLIPRANE	Antalgique	
45	DIPROSONE	Préparation dermatologique	28,4%
46 (e)	ALODONT	O.R.L.	
47 (e)	SERETIDE	Antiasthmatique	
48	PYOSTACINE	Antibiotique	
49 (e)	BISEPTINE	O.R.L.	
50	OSCILLOCINUM	Homéopathie	29,4%

Dans un premier temps, ces deux listes ont été regroupées et les médicaments ayant plusieurs posologies ont été différenciés. En ne gardant alors que les conditionnements mensuels¹ et les posologies les plus souvent délivrées, une nouvelle liste a été établie :

¹ Ou les conditionnements qui tournent le plus lorsqu'aucun conditionnement mensuel n'existe, exemple Lovenox®

Médicaments	
PLAVIX	
TAHOR	10
	20
	40
	80
SERETIDE	125
	250
	Diskus 250 Diskus 500
INEXIUM	20
	40
ENBREL	25
	50
CRESTOR	5
	10
	20
HUMIRA	
DOLIPRANE	cp 500
	cp 1000
LUCENTIS	
SYMBICORT	200
	400
GLIVEC	100
	400
ARANESP	ser 130
	ser 150
LOVENOX	2000
	4000
	6000
	8000
TRUVADA	
NEULASTA	
COAPROVEL	150/12,5
	300/12,5
	300/25
INEGY	10//20
	10//40
APROVEL	75
	150
	300
SINGULAIR	5
	10
LYRICA	25
	50
	75
	100
	150
	200
	300
PREVENAR	
PARIET	10
	20
AVONEX	
ARICEPT	5
	10

Médicaments	
EZETROL	
IXPRIM	
AERIUS bte 30	
INIPOMP	20
	40
TAREG	40
	80
	160
VASTAREL 35	
EBIXA	cp 10
	cp 20
ACTONEL	35 bte 4
	75 bte 2
EFFERALGAN	500
	1000
PIASCLEDINE	
XALATAN	
LEVOTHYROX	25
	50
	75
	100
	125
	150
	175
KARDEGIC	200
	75
	160
SPASFON	300
	orodisp cp
ARIMIDEX	
COTAREG	80/12,5
	160/12,5
	160/25
ZYPREXA	5
	7,5
	10
	oro 5
	oro 10
PYOSTACINE	
SEROPLEX	5
	10
	15
	20
GARDASIL	
NEORECORMON	2000
	3000
	4000
	5000
	6000
COVERSYL	2,5
	5
	10
ZELITREX	bte 10
	bte 42
SPIRIVA 18μ	
DAFALGAN	gel 500
	cp 1000

Médicaments	
VOLTARENE	25
	50
	75
	100
	Gel PM
	Gel GM
ELUDRIL	
GAVISCON sachets	
METHADONE	sirop 20
	sirop 60
	cp 40
HELICIDINE	
LAMALINE cp	
TOPLEXIL	sans sucre
	normal
ADVIL	100
	200 bte 20
	200 bte 30
	400
DEXERYL GM	
RHINOFLUIMUCIL	
METEOSPASYL	
ASPEGIC	100
	250
	500
	1000
PIVALONE	
PREVISCAN	
BETADINE	jaune
	rouge
FORLAX	
EMLAPATCH	
VENTOLINE	
SMECTA	bte 30
	bte 60
MAGNE B6	cp
	amp
SUBUTEX	0,4
	2
	8
SERESTA	10
	50
PROFEMIGR	
BIOCALYPTOL	sans sucre
	normal
ATARAX	
RHINOTROPHYL	
ZALDIAR	cp
	cp eff
DERINOX	
TARDYFERON	B9
	seul
DIPROSONE	cr
	pom
	lotion
DIFFU K	

Il a été fait de même avec les génériques et nous arrivons à la « liste générique » suivante:

Médicaments	
CLOPIDOGREL	
OMEPRAZOLE	10
	20
PRAVASTATINE	10
	20
SIMVASTATINE	20
	40
AMOX/AC CLAV	bte 16
	bte 24
RAMIPRIL	2,5
	5
	10
METFORMINE	500
	850
	1000
PANTOPRAZOLE	20
	40
CEFPODOXIME	
PAROXETINE	
AMOXICILLINE	500
	1g bte 6
	1g bte 14
AMLODIPINE	5
	10
FENOFIBRATE	67
	100
	145
	160
	200
	300
LANSOPRAZOLE	15
	30
CEFTRIAXONE	3,5ml
	10ml
ACIDE ALENDRONIQUE	

Médicaments	
ZOLPIDEM	
ZOPICLONE	
SERTRALINE	25
	50
BUPRENORPHINE	0,4
	2
ALPRAZOLAM	0,25
	0,5
GLIMEPIRIDE	1
	2
	3
	4
TRIMETAZIDINE	
ACEBUTOLOL	200
	400
DOMPERIDONE	10 bte 30
	10 bte 40
	20 bte 20
	20 bte 40
	20 bte 40
	20 bte 40
OFLOXACINE	
FUROSEMIDE	20
	40
CELIPROLOL	
FLUCONAZOLE	
ECONAZOLE	solution
	emulsion
	poudre
	crème
	ovule
	50
TRAMADOL	100
	150
	200
LOPERAMIDE	
BROMAZEPAM	

Médicaments	
ALFUZOSINE	
RILMENIDINE	
TRIMEBUTINE	100
	200
TETRAZEPAM	
FLUOXETINE	cp
	gélules
GABAPENTINE	100
	300
	400
CITALOPRAM	
TERBINAFINE	
AMIODARONE	
ACICLOVIR	cp
	crème
ATENOLOL	50
	100
SPIRAMYCINE	
METRONIDAZOLE	
SPIRONOLACTONE	25
	50
	75
BUDESONIDE	0,5
	1
GLICLAZIDE	30 bte 30
	30 bte 60
	80 bte 60
	gouttes
CETIRIZINE	cp
	1
PREDNISONE	5
	20
THIOLCHOLICOSIDE	bte 12
	bte 24
KETOPROFENE	cp lp 200
	crème PM
	crème GM
	crème GM

Médicaments	
RISPERIDONE	0,5
	1
	2
	4
BISOPROLOL	1,25
	2,5
	5
	10
DEXTROPROPOXYFENE/ PARACETAMOL	
PREDNISOLONE	cp oro
	cp eff
DICLOFENAC	cr PM
	cr GM
	cp 50
CIPROFLOXACINE	250
	500
ALLOPURINOL	100
	200
	300
LEVOTHYROXINE	25
	50
	75
	100
	125
	150
SOTALOL	175
	200
	80
	160
SPIRAMYCINE	bte 10
	bte 16
LORAZEPAM	1
	2,5
BUFLOMEDIL	150
	300

Ces deux listes ont été envoyées à la CERP Bretagne Atlantique afin d'avoir le nombre de boîtes vendues de chaque médicament durant l'année 2010.

Pour la liste des génériques, seuls deux laboratoires ont été pris en compte : Biogaran et Mylan. En effet, une recherche sur l'ensemble des laboratoires était quasi-impossible et nous avons donc considéré les génériques des deux laboratoires ayant le plus de produits remboursés vendus (9).

La plupart des officines ayant un seul laboratoire répertorié pour la plupart de leurs génériques, le nombre de ventes sur l'année sera donc :

- la moyenne des ventes Biogaran et Mylan si les génériques existaient en 2010 dans les 2 laboratoires ;

OU

- le nombre de ventes d'un seul laboratoire si l'autre a un nombre de vente nul sur le médicament concerné.

Grâce aux données de la CERP Bretagne Atlantique à partir des listes de l'ANSM (ex-Afssaps), il a été réalisé une liste définitive des 150 médicaments les plus vendus en 2010 :

Médicaments	Nombre de ventes 2010	Médicaments	Nombre de ventes 2010	Médicaments	Nombre de ventes 2010	Médicaments	Nombre de ventes 2010
KARDEGIC 75	587584	VOLTARENE gel 100g	116047	ALPRAZOLAM 0,25	48 114	PRAVASTATINE 20	25 533
DOLIPRANE cp 1000	430885	SERESTA	116022	BIOCALYPTOL	47633	CEFPODOXIME	25 514
GAVISCON sachets	362131	TARDYFERON	113277	BIOCALYPTOL sans sucre	46812	COAPROVEL 150/12,5	25335
LAMALINE cp	326666	METHADONE sirop 60	106485	SEROPLEX 20	45675	EBIXA cp 10	25072
SERESTA 50	324881	CRESTOR 5	104908	LEVOTHYROXINE 100	43 953	TRIMEBUTINE 200	24 281
KARDEGIC 160	306725	BETADINE scrub	102629	ACTONEL 35	43912	TAREG 160	24172
DAFALGAN cp 1000	300000	PLAVIX	101823	COVERSYL 5	43264	SMECTA bte 60	23399
PREVISCAN	284883	ELUDRIL	98470	LEVOTHYROXINE 75	42 136	ASPEGIC 100	23078
RHINOFLUIMUCIL	269264	SUBUTEX 2	94960	COAPROVEL 300/12,5	41158	COAPROVEL 300/25	22827
METEOSPASMYL	258275	ZALDIAR cp	94932	PROFEMIGR	40360	GARDASIL	22740
PIASCLEDINE	255830	BETADINE dermique	94921	TOPEXIL sans sucre	39776	BUFLOMEDIL 150	22 507
EFFERALGAN 1000	239162	VOLTARENE gel 60g	92517	SERETIDE Diskus 250	39641	CETIRIZINE cp	21 083
VENTOLINE	236757	SINGULAIR 10	87415	APROVEL 300	39506	ZYPREXA 10	21076
AERIUS bte 30	235138	MAGNE B6 cp	86979	FUROSEMIDE	38 211	COTAREG 80/12,5	20761
SPASFON cp	234829	SPIRIVA 18µ	86666	LORAZEPAM	38 102	ADVIL 200, bte 20	20691
IXPRIM	228676	METHADONE sirop 20	83022	DIPROSONE pommade 30g	37245	INIPOMP 20	20475
PIVALONE	195098	LEVOTHYROX 100	82 890	BROMAZEPAM	37 073	COTAREG 160/12,5	20212
DEXERYL GM	194504	LOVENOX 4000	81534	ALPRAZOLAM 0,5	36 204	SERETIDE 250	20180
ATARAX	191112	DEXTROPROPOXYFENE/ PARACETAMOL	79 621	ADVIL 200, bte 30	35198	LOPERAMIDE	19 978
SPASFON orodisp	190662	EZETROL	78788	TAREG 80	34578	BISOPROLOL 10	19 663
DIFFU K	190075	LORAZEPAM 1	78 452	FUROSEMIDE 20	32 962	COVERSYL 2,5	19657
TAHOR 10	176549	TAHOR 20	77072	TOPEXIL	32799	AMLODIPINE 5	19 602
DOLIPRANE cp 500	170966	ZOLPIDEM	75 468	OMEPRAZOLE 20	32 676	PREDNISOLONE cp orodisp	19 602
DERINOX	165522	LEVOTHYROX 75	74936	SYMBICORT 200	32643	APROVEL 75	19593
VASTAREL 35	164235	SERETIDE Diskus 500	71826	LEVOTHYROXINE 25	32 636	SEROPLEX 5	19444
DAFALGAN gel 500	163040	VOLTARENE LP75	70965	CLOPIDOGREL	32 321	FLUOXETINE gélules	19 133
PYOSTACINE	162288	PARIET 20	62769	COTAREG 160/25	31974	DIPROSONE lotion	18751
SMECTA bte 30	160566	ZOPICLONE	62 074	ARICEPT 10	31709	SINGULAIR 5	18557
HELICIDINE	156705	LEVOTHYROX 25	61833	TETRAZEPAM	31 644	PANTOPRAZOLE 20	18 516
EMLAPATCH	154616	PAROXETINE	61 030	AMOXICILLINE 500, bte 12	31 237	ZELITREX bte10	18297
EFFERALGAN 500	148496	PARIET 10	59776	LEVOTHYROXINE 50	29 314	KARDEGIC 300	18279
XALATAN	146701	SUBUTEX 8	56538	LIRYCA 75	28509	METFORMINE 1000	18 241
INEXIUM 20	143421	SYMBICORT 400	55736	DOMPERIDONE 10, bte 40	28 329	SOTALOL 80	17 733
DIPROSONE crème 30g	142171	ADVIL 400	55174	VOLTARENE 100	27871	ALLOPURINOL 200	17 493
RHINOTROPHYL	138211	LEVOTHYROX 50	52943	TAHOR 80	26508	DOMPERIDONE 10, bte 30	17 471
FORLAX	137138	LEVOTHYROX 125	51 564	LEVOTHYROXINE 125	26 443	LYRICA 50	17436
SEROPLEX 10	127211	APROVEL 150	49951	SUBUTEX 0,4	25836		
INEXIUM 40	118156	AMOXICILLINE 1g, bte6	49 280	LEVOTHYROX 150	25635		

Dans un deuxième temps, nous calculerons la « Marge Pharmacien » (MP) pour chaque médicament de la liste définitive, en 2010 et en 2014. Pour cela, les prix fabricants hors taxe (PFHT) ont été recherchés. Comme un prix peut varier au cours d'une année, les PFHT qui serviront de base pour notre calcul des marges sont les suivants :

- au 1^{er} Janvier 2009

- au 1^{er} Mars 2014

En effet, la plupart des variations sont le 7 Mars ou 1^{er} Décembre 2008 selon les médicaments et le 1^{er} Mars 2014. Une fois que nous aurons les MP pour chaque médicament en 2010 et en 2014, nous allons d'abord considérer une « officine géante » qui regroupe l'ensemble des officines fournies par la CERP en 2010 pour les médicaments concernés. En effet, le nombre d'officines fournies par la CERP varie en fonction des médicaments donc une moyenne ne peut être faite car le Δ du nombre d'officines fournies pour chaque médicament est trop important : 87 officines fournies pour le Neocormon[®] 6000 et 1343 officines pour le Voltarène LP75. De plus, les pharmacies fournies ne peuvent être différenciées entre celles dont la CERP est le fournisseur principal et celles dont c'est un fournisseur occasionnel. Prenons pour exemple si les données du Levothyrox[®] :

		Nombre de ventes 2010 (a)	Nombre de pharmacies concernées (b)	Moyenne des ventes (a/b)
LEVOTHYROX [®]	25	61833	1 115	56
	50	52943	1 107	48
	75	74936	1 149	65
	100	82 890	1 175	71
	125	51 564	1 108	47
	150	25635	1 051	24
	175	12070	955	13
	200	7786	851	9

Il est inconcevable qu'une officine moyenne ne vende que 56 Levothyrox[®] 25µg sur une année. Nous ne pourrions donc prendre une officine « moyenne » et considérerons une « officine géante ».

Nous prendrons ensuite une seule officine du Poitou-Charentes à partir de laquelle les mêmes données sur les ventes ont pu être recueillies.

Alors, grâce aux nombres de ventes de chaque médicament et grâce à leur marge correspondante, nous verrons l'évolution de la Marge Totale Pharmacien (MTph) entre 2010 et 2014 qui correspond à la somme des marges de chaque médicament multipliée par le nombre de ventes :

$$MTph = \sum (MP * Vente)$$

Nous ferons ce travail sur « l'officine géante » puis sur l'officine seule.

2.2 Calculs

2.2.1 Marge Pharmacien (MP) des 150 médicaments les plus vendus

Nous allons calculer les MP de chaque médicament de la liste définitive faites en 2010 et en 2014.

Entre ces 2 périodes, la MDL n'a pas été modifiée donc seuls les changements de prix vont influencer sur l'évolution des MP.

Voici le mode de calcul :

- Pour les médicaments ayant un PFHT inférieur ou égale à 22.9€ :

$$\text{MP} = (\text{PFHT} * 0.261) + 0.53$$

- Pour les médicaments ayant un PFHT compris entre 22.91€ et 150€ :

$$\text{MP} = (\text{PFHT} - 22.9) * 0.1 + 6.5069$$

- Pour les médicaments ayant un PFHT supérieur ou égal à 150.01€ :

$$\text{MP} = (\text{PFHT} - 150) * 0.06 + 19.2169$$

Nous rappellerons aussi que la MP faite sur les génériques est égale à celle faite sur le Princeps.

Médicaments	MP 2010	MP 2014
KARDEGIC 75	0,95	0,95
DOLIPRANE cp 1000	0,75	0,75
GAVISCON sachets	1	0,93
LAMALINE cp	0,81	0,81
SERESTA 50	0,94	0,94
KARDEGIC 160	0,95	0,95
DAFALGAN cp 1000	0,75	0,75
PREVISCAN	1,16	1,14
RHINOFLUIMUCIL	0,84	0,84
METEOSPASMYL	1,11	1,11
PIASCLEDINE	1,9	1,9
EFFERALGAN 1000	0,77	0,77
VENTOLINE	1,38	1,38
AERIUS bte 30	2,58	1,84
SPASFON cp	0,95	0,95
IXPRIM	1,7	1,34
PIVALONE	122	1,08
DEXERYL GM	1,25	1,21
ATARAX	1,06	0,95
SPASFON orodisp	0,83	0,83
DIFFU K	0,92	0,92
TAHOR 10	5,18	3,14
DOLIPRANE cp 500	0,75	0,75
DERINOX	0,92	0
VASTAREL 35	2,5	2,2
DAFALGAN gel 500	0,75	0,75
PYOSTACINE	5,11	5,11
SMECTA bte 30	1,37	1,3
HELICIDINE	1,2	1,14
EMLAPATCH	111	1,06
EFFERALGAN 500	0,77	0,77
XALATAN	3,73	3,09
INEXIUM 20	4,97	3,17
DIPROSONE crème 30g	1,28	1,28
RHINOTROPHYL	0,86	0,86
FORLAX	1,26	1,14
SEROPLEX 10	4,41	3,64
INEXIUM 40	6,62	3,49

Médicaments	MP 2010	MP 2014
VOLTARENE gel 100g	1,25	1,14
SERESTA	0,77	0,77
TARDYFERON	1,08	1,08
METHADONE sirop 60	0,73	0,73
CRESTOR 5	5,18	3,68
BETADINE scrub	0,84	0,84
PLAVIX	8,28	5,99
ELUDRIL	0,95	0,82
SUBUTEX 2	1,73	1,61
ZALDIAR cp	1,7	1,34
BETADINE dermique	0,88	0,88
VOLTARENE gel 60g	0,93	0,93
SINGULAIR 10	7,14	5,79
MAGNE B6 cp	1,03	0
SPIRIVA 18µ	7,22	6,92
METHADONE sirop 20	0,63	0,63
LEVOTHYROX 100	0,91	0,91
LOVENOX 4000	7,48	7,24
DEXTROPROPOXYFENE/ PARACETAMOL	1,7	1,34
EZETROL	7,58	7,34
LORAZEPAM 1	0,77	0,75
TAHOR 20	6,96	3,14
ZOLPIDEM	1,01	1,01
LEVOTHYROX 75	0,82	0,82
SERETIDE Diskus 500	9,25	8,74
VOLTARENE LP75	2,35	2,07
PARIET 20	6,96	3,49
ZOPICLONE	1	1
LEVOTHYROX 25	0,63	0,63
PAROXETINE	2,28	1,51
PARIET 10	3,67	3,04
SUBUTEX 8	4,19	3,82
SYMBICORT 400	8,29	7,59
ADVIL 400	0,88	0,88
LEVOTHYROX 50	0,72	0,72
LEVOTHYROX 125	1,01	1
APROVEL 150	4,88	3,63
AMOXICILLINE 1g, bte6	0,92	0,92

Médicaments	MP 2010	MP 2014
ALPRAZOLAM 0,25	0,8	0,8
BIOCALYPTOL	1,03	1,03
BIOCALYPTOL sans sucre	0,98	0,98
SEROPLEX 20	6,01	4,91
LEVOTHYROXINE 100	0,91	0,91
ACTONEL 35	6,65	5,02
COVERSYL 5	5,57	2,4
LEVOTHYROXINE 75	0,82	0,82
COAPROVEL 300/12,5	6,41	4,72
PROFEMIGR	1,9	1,11
TOPLEXIL sans sucre	1,03	0,99
SERETIDE Diskus 250	7,89	7,52
APROVEL 300	6,41	4,72
FUROSEMIDE	1,05	1,05
LORAZEPAM	1,04	1,04
DIPROSONE pommade 30g	1,28	1,28
BROMAZEPAM	0,93	0,93
ALPRAZOLAM 0,5	0,97	0,97
ADVIL 200, bte 30	0,9	0,9
TAREG 80	5,01	3,5
FUROSEMIDE 20	0,86	0,86
TOPLEXIL	1,03	0,99
OMEPRazole 20	6,95	3,49
SYMBICORT 200	8,37	7,66
LEVOTHYROXINE 25	0,63	0,63
CLOPIDOGREL	8,28	5,99
COTAREG 160/25	6,17	4,27
ARICEPT 10	10,58	8,67
TETRAZEPAM	1,43	0
AMOXICILLINE 500, bte 12	0,81	0,81
LEVOTHYROXINE 50	0,72	0,72
LIRYCA 75	7,55	6,92
DOMPERIDONE 10, bte 40	1,1	1,1
VOLTARENE 100	1,69	1,51
TAHOR 80	7,41	3,14
LEVOTHYROXINE 125	1,01	1
SUBUTEX 0,4	0,97	0,93
LEVOTHYROX 150	1,1	1,1

Médicaments	MP 2010	MP 2014
PRAVASTATINE 20	4,08	3,14
CEFPODOXIME	2,63	2,37
COAPROVEL 150/12,5	4,89	3,63
EBIXA cp 10	11,27	9,3
TRIMEBUTINE 200	1,87	1,87
TAREG 160	6,17	4,27
SMECTA bte 60	2,08	1,86
ASPEGIC 100	0,8	0,8
COAPROVEL 300/25	6,41	4,72
GARDASIL	15,22	14,22
BUFLOMEDIL 150	1,1	0
CETIRIZINE cp	1,48	1,2
ZYPREXA 10	13,64	10,87
COTAREG 80/12,5	5,05	3,5
ADVIL 200, bte 20	0,78	0,78
INIPOMP 20	4,47	3,17
COTAREG 160/12,5	6,17	4,27
SERETIDE 250	9,67	9,13
LOPERAMIDE	1,04	1,04
BISOPROLOL 10	5,2	1,64
COVERSYL 2,5	4,07	1,91
AMLODIPINE 5	3,39	2
PREDNISOLONE cp orodisp	1,45	1,34
APROVEL 75	3,36	2,55
SEROPLEX 5	3,19	2,66
FLUOXETINE gélules	1,85	1,52
DIPROSONE lotion	1,28	1,28
SINGULAIR 5	8,29	5,79
PANTOPRAZOLE 20	4,47	3,17
ZELITREX bte10	4,93	3,92
KARDEGIC 300	0,95	0,95
METFORMINE 1000	1,39	1,39
SOTALOL 80	1,02	1,02
ALLOPURINOL 200	0,93	0,93
DOMPERIDONE 10, bte 30	1	1
LYRICA 50	7,58	6,94

2.2.2 Marge Totale Pharmacien (MTph) sur l'année 2010 et prévisionnel sur l'année 2014

Maintenant que nous avons les MP pour chaque médicament en 2010 et en 2014, nous allons considérer une « officine géante » qui regroupe l'ensemble des officines fournies par la CERP en 2010 pour les médicaments concernés. Nous allons alors calculer la marge totale faite par cette « officine géante » en 2010 (chiffre réalisé) et réaliser un prévisionnel, pour l'année 2014, sur les 150 mêmes médicaments les plus vendus.

Pour cela, nous allons reprendre les données fournies par la CERP Bretagne Atlantique concernant le nombre de ventes de chaque médicament et les MP de chacun calculées précédemment. Pour une lecture plus facile, les 150 médicaments ont été séparés par ordre de ventes en quatre tableaux donc les MTph (1) à (4) sont des sous totaux :

Médicaments	MP 2010	MP 2014	Ventes 2010	MT 2010	Prévisionnel MT 2014
KARDEGIC 75	0,95	0,95	587584	558204,8	558204,8
DOLIPRANE cp 1000	0,75	0,75	430885	323163,75	323163,75
GAVISCON sachets	1	0,93	362131	362131	336781,83
LAMALINE cp	0,81	0,81	326666	264599,46	264599,46
SERESTA 50	0,94	0,94	324881	305388,14	305388,14
KARDEGIC 160	0,95	0,95	306725	291388,75	291388,75
DAFALGAN cp 1000	0,75	0,75	300000	225000	225000
PREVISCAN	1,16	1,14	284883	330464,28	324766,62
RHINOFLUIMUCIL	0,84	0,84	269264	226181,76	226181,76
METEOSPASMYL	1,11	1,11	258275	286685,25	286685,25
PIASCLEDINE	1,9	1,9	255830	486077	486077
EFFERALGAN 1000	0,77	0,77	239162	184154,74	184154,74
VENTOLINE	1,38	1,38	236757	326724,66	326724,66
AERIUS bte 30	2,58	1,84	235138	606656,04	432653,92
SPASFON cp	0,95	0,95	234829	223087,55	223087,55
IXPRIM	1,7	1,34	228676	388749,2	306425,84
PIVALONE	1,22	1,08	195098	238019,56	210705,84
DEXERYL GM	1,25	1,21	194504	243130	235349,84
ATARAX	1,06	0,95	191112	202578,72	181556,4
SPASFON orodisp	0,83	0,83	190662	158249,46	158249,46
DIFFU K	0,92	0,92	190075	174869	174869
TAHOR 10	5,18	3,14	176549	914523,82	554363,86
DOLIPRANE cp 500	0,75	0,75	170966	128224,5	128224,5
DERINOX	0,92	0	165522	152280,24	0
VASTAREL 35	2,5	2,2	164235	410587,5	361317
DAFALGAN gel 500	0,75	0,75	163040	122280	122280
PYOSTACINE	5,11	5,11	162288	829291,68	829291,68
SMECTA bte 30	1,37	1,3	160566	219975,42	208735,8
HELICIDINE	1,2	1,14	156705	188046	178643,7
EMLAPATCH	1,11	1,06	154616	171623,76	163892,96
EFFERALGAN 500	0,77	0,77	148496	114341,92	114341,92
XALATAN	3,73	3,09	146701	547194,73	453306,09
INEXIUM 20	4,97	3,17	143421	712802,37	454644,57
DIPROSONE crème 30g	1,28	1,28	142171	181978,88	181978,88
RHINOTROPHYL	0,86	0,86	138211	118861,46	118861,46
FORLAX	1,26	1,14	137138	172793,88	156337,32
SEROPLEX 10	4,41	3,64	127211	561000,51	463048,04
INEXIUM 40	6,62	3,49	118156	782192,72	412364,44
			MTph(1)	12733502,5	10963646,8

Médicaments	MP 2010	MP 2014	Ventes 2010	MT 2010	Prévisionnel MT 2014
VOLTARENE gel 100g	1,25	1,14	116047	145058,8	132293,6
SERESTA	0,77	0,77	116022	89336,94	89336,94
TARDYFERON	1,08	1,08	113277	122339,2	122339,2
METHADONE sirop 60	0,73	0,73	106485	77734,05	77734,05
CRESTOR 5	5,18	3,68	104908	543423,4	386061,4
BETADINE scrub	0,84	0,84	102629	86208,36	86208,36
PLAVIX	8,28	5,99	101823	843094,4	843094,4
ELUDRIL	0,95	0,82	98470	93546,5	80745,4
SUBUTEX 2	1,73	1,61	94960	164280,8	152885,6
ZALDIAR cp	1,7	1,34	94932	161384,4	127208,9
BETADINE dermique	0,88	0,88	94921	83530,48	83530,48
VOLTARENE gel 60g	0,93	0,93	92517	86040,81	86040,81
SINGULAIR 10	7,14	5,79	87415	624143,1	506132,9
MAGNE B6 cp	1,03		86979	89588,37	0
SPIRIVA 18µ	7,22	6,92	86666	625728,5	599728,7
METHADONE sirop 20	0,63	0,63	83022	52303,86	52303,86
LEVOTHYROX 100	0,91	0,91	82 890	75429,9	75429,9
LOVENOX 4000	7,48	7,24	81534	609874,3	590306,2
DEXTROPROPOXYFENE/PARACETAMOL	1,7	1,34	79 621	135355,7	106692,1
EZETROL	7,58	7,34	78788	597213	578303,9
LORAZEPAM 1	0,77	0,75	78 452	60408,04	58839
TAHOR 20	6,96	3,14	77072	536421,1	242006,1
ZOLPIDEM	1,01	1,01	75 468	76222,68	76222,68
LEVOTHYROX 75	0,82	0,82	74936	61447,52	61447,52
SERETIDE Diskus 500	9,25	8,74	71826	664390,5	627759,2
VOLTARENE LP75	2,35	2,07	70965	166767,8	146897,6
PARIET 20	6,96	3,49	62769	436872,2	219063,8
ZOPICLONE	1	1	62 074	62074	62074
LEVOTHYROX 25	0,63	0,63	61833	38954,79	38954,79
PAROXETINE	2,28	1,51	61 030	139148,4	92155,3
PARIET 10	3,67	3,04	59776	219377,9	181719
SUBUTEX 8	4,19	3,82	56538	236894,2	215975,2
SYMBICORT 400	8,29	7,59	55736	462051,4	423036,2
ADVIL 400	0,88	0,88	55174	48553,12	48553,12
LEVOTHYROX 50	0,72	0,72	52943	38118,96	38118,96
LEVOTHYROX 125	1,01	1	51 564	52079,64	51564
APROVEL 150	4,88	3,63	49951	243760,9	181322,1
AMOXICILLINE 1g, bte6	0,92	0,92	49 280	45337,6	45337,6
			MTph (2)	8894496	7354248

Médicaments	MP 2010	MP 2014	Ventes 2010	MT 2010	Prévisionnel MT 2014
ALPRAZOLAM 0,25	0,8	0,8	48 114	38 491	38 491
BIOCALYPTOL	1,03	1,03	47633	49 062	49 062
BIOCALYPTOL sans sucre	0,98	0,98	46812	45 876	45 876
SEROPLEX 20	6,01	4,91	45675	274 507	224 264
LEVOTHYROXINE 100	0,91	0,91	43 953	39 997	39 997
ACTONEL 35	6,65	5,02	43912	292 015	220 438
COVERSYL 5	5,57	2,4	43264	240 980	103 834
LEVOTHYROXINE 75	0,82	0,82	42 136	34 552	34 552
COAPROVEL 300/12,5	6,41	4,72	41158	263 823	194 266
PROFEMIGR	1,9	1,11	40360	76 684	44 800
TOPLEXIL sans sucre	1,03	0,99	39776	40 969	39 378
SERETIDE Diskus 250	7,89	7,52	39641	312 767	298 100
APROVEL 300	6,41	4,72	39506	253 233	186 468
FUROSEMIDE 40	1,05	1,05	38 211	40 122	40 122
LORAZEPAM	1,04	1,04	38 102	39 626	39 626
DIPROSONE pommade 30g	1,28	1,28	37245	47 674	47 674
BROMAZEPAM	0,93	0,93	37 073	34 478	34 478
ALPRAZOLAM 0,5	0,97	0,97	36 204	35 118	35 118
ADVIL 200, bte 30	0,9	0,9	35198	31 678	31 678
TAREG 80	5,01	3,5	34578	173 236	121 023
FUROSEMIDE 20	0,86	0,86	32 962	28 347	28 347
TOPLEXIL	1,03	0,99	32799	33 783	32 471
OMEPRAZOLE 20	6,95	3,49	32 676	227 098	114 039
SYMBICORT 200	8,37	7,66	32643	273 222	250 045
LEVOTHYROXINE 25	0,63	0,63	32 636	20 561	20 561
CLOPIDOGREL	8,28	5,99	32 321	267 618	267 618
COTAREG 160/25	6,17	4,27	31974	197 280	136 529
ARICEPT 10	10,58	8,67	31709	335 481	274 917
TETRAZEPAM	1,43	0	31 644	45 251	0
AMOXICILLINE 500, bte 12	0,81	0,81	31 237	25 302	25 302
LEVOTHYROXINE 50	0,72	0,72	29 314	21 106	21 106
LIRYCA 75	7,55	6,92	28509	215 243	197 282
DOMPERIDONE 10, bte 40	1,1	1,1	28 329	31 162	31 162
VOLTARENE 100	1,69	1,51	27871	47 102	42 085
TAHOR 80	7,41	3,14	26508	196 424	83 235
LEVOTHYROXINE 125	1,01	1	26 443	26 707	26 443
SUBUTEX 0,4	0,97	0,93	25836	25 061	24 027
LEVOTHYROX 150	1,1	1,1	25635	28 199	28 199
			MTph(3)	4409834	3398598

Médicaments	MP 2010	MP 2014	Ventes 2010	MT 2010	Prévisionnel MT 2014
PRAVASTATINE 20	4,08	3,14	25 533	104174,6	80173,62
CEFPODOXIME	2,63	2,37	25 514	67101,82	60468,18
COAPROVEL 150/12,5	4,89	3,63	25335	123888,2	91966,05
EBIXA cp 10	11,27	9,3	25072	282561,4	233169,6
TRIMEBUTINE 200	1,87	1,87	24 281	45405,47	45405,47
TAREG 160	6,17	4,27	24172	149141,2	103214,4
SMECTA bte 60	2,08	1,86	23399	48669,92	43522,14
ASPEGIC 100	0,8	0,8	23078	18462,4	18462,4
COAPROVEL 300/25	6,41	4,72	22827	146321,1	107743,4
GARDASIL	15,22	14,22	22740	346102,8	323362,8
BUFLOMEDIL 150	1,1	0	22 507	24757,7	0
CETIRIZINE cp	1,48	1,2	21 083	31202,84	25299,6
ZYPREXA 10	13,64	10,87	21076	287476,6	229096,1
COTAREG 80/12,5	5,05	3,5	20761	104843,1	72663,5
ADVIL 200, bte 20	0,78	0,78	20691	16138,98	16138,98
INIPOMP 20	4,47	3,17	20475	91523,25	64905,75
COTAREG 160/12,5	6,17	4,27	20212	124708	86305,24
SERETIDE 250	9,67	9,13	20180	195140,6	184243,4
LOPERAMIDE	1,04	1,04	19 978	20777,12	20777,12
BISOPROLOL 10	5,2	1,64	19 663	102247,6	32247,32
COVERSYL 2,5	4,07	1,91	19657	80003,99	37544,87
AMLODIPINE 5	3,39	2	19 602	66450,78	39204
PREDNISOLONE cp orodisp	1,45	1,34	19 602	28422,9	26266,68
APROVEL 75	3,36	2,55	19593	65832,48	49962,15
SEROPLEX 5	3,19	2,66	19444	62026,36	51721,04
FLUOXETINE gélules	1,85	1,52	19 133	35396,05	29082,16
DIPROSONE lotion	1,28	1,28	18751	24001,28	24001,28
SINGULAIR 5	8,29	5,79	18557	153837,5	107445
PANTOPRAZOLE 20	4,47	3,17	18 516	82766,52	58695,72
ZELITREX bte10	4,93	3,92	18297	90204,21	71724,24
KARDEGIC 300	0,95	0,95	18279	17365,05	17365,05
METFORMINE 1000	1,39	1,39	18 241	25354,99	25354,99
SOTALOL 80	1,02	1,02	17 733	18087,66	18087,66
ALLOPURINOL 200	0,93	0,93	17 493	16268,49	16268,49
DOMPERIDONE 10, bte 30	1	1	17 471	17471	17471
LYRICA 50	7,58	6,94	17436	132164,9	121005,8
			MTph(4)	3246299	2550365

La marge totale pharmacien (MTph) est donc de :

- 29 284 132€ en 2010 (chiffre réel)
- 24 266 859€ en 2014 (prévisionnel)

2.2.3 Marge pharmacien d'une officine du Poitou-Charentes

Grâce à la participation de plusieurs officines qui m'ont autorisée à avoir accès à leurs données et en particulier aux ventes sur l'année 2010, nous allons maintenant observer l'impact de la baisse des prix sur la MP d'une seule officine.

Nous reprendrons comme classement de référence celui vu précédemment et calculerons les MP et MT de la même manière. Voici alors les résultats obtenus :

Médicaments	MP 2010	MP 2014	ventes 2010	MT 2010	Prévisionnel MT 2014
KARDEGIC 75	0,95	0,95	1154	1096,3	1096,3
DOLIPRANE cp 1000	0,75	0,75	2415	1811,25	1811,25
GAVISCON sachets	1	0,93	1593	1593	1481,49
LAMALINE cp	0,81	0,81	681	551,61	551,61
SERESTA 50	0,94	0,94	395	371,3	371,3
KARDEGIC 160	0,95	0,95	1208	1147,6	1147,6
DAFALGAN cp 1000	0,75	0,75	615	461,25	461,25
PREVISCAN	1,16	1,14	891	1033,56	1015,74
RHINOFLUIMUCIL	0,84	0,84	757	635,88	635,88
METEOSPASMYL	1,11	1,11	686	761,46	761,46
PIASCLEDINE	1,9	1,9	1400	2660	2660
EFFERALGAN 1000	0,77	0,77	2858	2200,66	2200,66
VENTOLINE	1,38	1,38	500	690	690
AERIUS bte 30	2,58	1,84	540	1393,2	993,6
SPASFON cp	0,95	0,95	1087	1032,65	1032,65
IXPRIM	1,7	1,34	2598	4416,6	3481,32
PIVALONE	1,22	1,08	800	976	864
DEXERYL GM	1,25	1,21	506	632,5	612,26
ATARAX	1,06	0,95	458	485,48	435,1
SPASFON orodisp	0,83	0,83	1102	914,66	914,66
DIFFU K	0,92	0,92	542	498,64	498,64
TAHOR 10	5,18	3,14	229	1186,22	719,06
DOLIPRANE cp 500	0,75	0,75	1503	1127,25	1127,25
DERINOX	0,92	0	435	400,2	0
VASTAREL 35	2,5	2,2	460	1150	1012
DAFALGAN gel 500	0,75	0,75	831	623,25	623,25
PYOSTACINE	5,11	5,11	423	2161,53	2161,53
SMECTA bte 30	1,37	1,3	484	663,08	629,2
HELICIDINE	1,2	1,14	484	580,8	551,76
EMLAPATCH	1,11	1,06	856	950,16	907,36
EFFERALGAN 500	0,77	0,77	1663	1280,51	1280,51
XALATAN	3,73	3,09	37	138,01	114,33
INEXIUM 20	4,97	3,17	629	3126,13	1993,93
DIPROSONE crème 30g	1,28	1,28	262	335,36	335,36
RHINOTROPHYL	0,86	0,86	466	400,76	400,76
FORLAX	1,26	1,14	76	95,76	86,64
SEROPLEX 10	4,41	3,64	266	1173,06	968,24
INEXIUM 40	6,62	3,49	520	3442,4	1814,8
			MTph(1)=	44198,08	38442,75

Médicaments	MP 2010	MP 2014	ventes 2010	MT 2010	Prévisionnel MT 2014
VOLTARENE gel 100g	1,25	1,14	637	796,25	726,18
SERESTA 10	0,77	0,77	458	352,66	352,66
TARDYFERON	1,08	1,08	280	302,4	302,4
METHADONE sirop 60	0,73	0,73	0	0	0
CRESTOR 5	5,18	3,68	135	699,3	496,8
BETADINE scrub	0,84	0,84	418	351,12	351,12
PLAVIX	8,28	5,99	196	1622,88	1174,04
ELUDRIL	0,95	0,82	81	76,95	66,42
SUBUTEX 2	1,73	1,61	34	58,82	54,74
ZALDIAR cp	1,7	1,34	797	1354,9	1067,98
BETADINE dermique	0,88	0,88	396	348,48	348,48
VOLTARENE gel 50g	0,93	0,93	30	27,9	27,9
SINGULAIR 10	7,14	5,79	231	1649,34	1337,49
MAGNE B6 cp	1,03	0	101	104,03	0
SPIRIVA 18µ	7,22	6,92	155	1119,1	1072,6
METHADONE sirop 20	0,63	0,63	0	0	0
LEVOTHYROX 100	0,91	0,91	285	259,35	259,35
LOVENOX 4000	7,48	7,24	258	1929,84	1867,92
DEXTROPROPOXYFENE/PARACETAMOL	1,7	1,34	1 490	2533	1996,6
EZETROL	7,58	7,34	350	2653	2569
LORAZEPAM 1	0,77	0,75	227	174,79	170,25
TAHOR 20	6,96	3,14	68	473,28	213,52
ZOLPIDEM	1,01	1,01	937	946,37	946,37
LEVOTHYROX 75	0,82	0,82	282	231,24	231,24
SERETIDE Diskus 500	9,25	8,74	221	2044,25	1931,54
VOLTARENE LP75	2,35	2,07	409	961,15	846,63
PARIET 20	6,96	3,49	457	3180,72	1594,93
ZOPICLONE	1	1	560	560	560
LEVOTHYROX 25	0,63	0,63	196	123,48	123,48
PAROXETINE	2,28	1,51	1 032	2352,96	1558,32
PARIET 10	3,67	3,04	352	1291,84	1070,08
SUBUTEX 8	4,19	3,82	55	230,45	210,1
SYMBICORT 400	8,29	7,59	91	754,39	690,69
ADVIL 400	0,88	0,88	51	44,88	44,88
LEVOTHYROX 50	0,72	0,72	73	52,56	52,56
LEVOTHYROX 125	1,01	1	174	175,74	174
APROVEL 150	4,88	3,63	90	439,2	326,7
AMOXICILLINE 1g, bte6	0,92	0,92	1 467	1349,64	1349,64
			MTph(2)=	31626,26	26166,61

Médicaments	MP 2010	MP 2014	ventes 2010	MT 2010	Prévisionnel MT 2014
ALPRAZOLAM 0,25	0,8	0,8	765	612	612
BIOCALYPTOL	1,03	1,03	65	67	67
BIOCALYPTOL sans sucre	0,98	0,98	37	36	36
SEROPLEX 20	6,01	4,91	118	709	579
LEVOTHYROXINE 100	0,91	0,91	248	226	226
ACTONEL 35	6,65	5,02	36	239	181
COVERSYL 5	5,57	2,4	146	813	350
LEVOTHYROXINE 75	0,82	0,82	248	203	203
COAPROVEL 300/12,5	6,41	4,72	59	378	278
PROFEMIGR	1,9	1,11	0	0	0
TOPLEXIL sans sucre	1,03	0,99	303	312	300
SERETIDE Diskus 250	7,89	7,52	154	1 215	1 158
APROVEL 300	6,41	4,72	62	397	293
FUROSEMIDE 40	1,05	1,05	530	557	557
LORAZEPAM 2,5	1,04	1,04	229	238	238
DIPROSONE pommade 30g	1,28	1,28	43	55	55
BROMAZEPAM	0,93	0,93	741	689	689
ALPRAZOLAM 0,5	0,97	0,97	333	323	323
ADVIL 200, bte 30	0,9	0,9	128	115	115
TAREG 80	5,01	3,5	43	215	151
FUROSEMIDE 20	0,86	0,86	311	267	267
TOPLEXIL	1,03	0,99	561	578	555
OMEPRAZOLE 20	6,95	3,49	916	6 366	3 197
SYMBICORT 200	8,37	7,66	137	1 147	1 049
LEVOTHYROXINE 25	0,63	0,63	236	149	149
CLOPIDOGREL	8,28	5,99	597	4 943	3 576
COTAREG 160/25	6,17	4,27	48	296	205
ARICEPT 10	10,58	8,67	61	645	529
TETRAZEPAM	1,43	0	828	1 184	0
AMOXICILLINE 500, bte 12	0,81	0,81	646	523	523
LEVOTHYROXINE 50	0,72	0,72	137	99	99
LIRYCA 75	7,55	6,92	113	853	782
DOMPERIDONE 10, bte 40	1,1	1,1	948	1 043	1 043
VOLTARENE 100	1,69	1,51	55	93	83
TAHOR 80	7,41	3,14	78	578	245
LEVOTHYROXINE 125	1,01	1	230	232	230
SUBUTEX 0,4	0,97	0,93	36	35	33
LEVOTHYROX 150	1,1	1,1	152	167	167
			MTph(3)=	26 600	19 144

Médicaments	MP 2010	MP 2014	ventes 2010	MT 2010	Prévisionnel MT 2014
PRAVASTATINE 20	4,08	3,14	305	1244,4	957,7
CEFPODOXIME	2,63	2,37	437	1149,31	1035,69
COAPROVEL 150/12,5	4,89	3,63	39	190,71	141,57
EBIXA cp 10	11,27	9,3	67	755,09	623,1
TRIMEBUTINE 200	1,87	1,87	277	517,99	517,99
TAREG 160	6,17	4,27	32	197,44	136,64
SMECTA bte 60	2,08	1,86	102	212,16	189,72
ASPEGIC 100	0,8	0,8	147	117,6	117,6
COAPROVEL 300/25	6,41	4,72	25	160,25	118
GARDASIL	15,22	14,22	85	1293,7	1208,7
BUFLOMEDIL 150	1,1	0	316	347,6	0
CETIRIZINE cp	1,48	1,2	208	307,84	249,6
ZYPREXA 10	13,64	10,87	14	190,96	152,18
COTAREG 80/12,5	5,05	3,5	24	121,2	84
ADVIL 200, bte 20	0,78	0,78		0	0
INIPOMP 20	4,47	3,17	38	169,86	120,46
COTAREG 160/12,5	6,17	4,27	41	252,97	175,07
SERETIDE 250	9,67	9,13	55	531,85	502,15
LOPERAMIDE	1,04	1,04	351	365,04	365,04
BISOPROLOL 10	5,2	1,64	139	722,8	227,96
COVERSYL 2,5	4,07	1,91	51	207,57	97,41
AMLODIPINE 5	3,39	2	171	579,69	342
PREDNISOLONE cp orodisp	1,45	1,34	398	577,1	533,32
APROVEL 75	3,36	2,55	77	258,72	196,35
SEROPLEX 5	3,19	2,66	39	124,41	103,74
FLUOXETINE gélules	1,85	1,52	343	634,55	521,36
DIPROSONE lotion	1,28	1,28	22	28,16	28,16
SINGULAIR 5	8,29	5,79	48	397,92	277,92
PANTOPRAZOLE 20	4,47	3,17	435	1944,45	1378,95
ZELITREX bte10	4,93	3,92	76	374,68	297,92
KARDEGIC 300	0,95	0,95	68	64,6	64,6
METFORMINE 1000	1,39	1,39	209	290,51	290,51
SOTALOL 80	1,02	1,02	356	363,12	363,12
ALLOPURINOL 200	0,93	0,93	300	279	279
DOMPERIDONE 10, bte 30	1	1	172	172	172
LYRICA 50	7,58	6,94	75	568,5	520,5
			MTph(4)=	15713,75	12390,03

La marge totale pharmacien (MTph) est donc de :

- 118138€ en 2010 (chiffre réel)
- 96 144€ en 2014 (prévisionnel)

Pour mémoire, le CA et la marge de cette officine sur l'année 2010 sont respectivement de 2 581 K€ et 642 114,5 €.

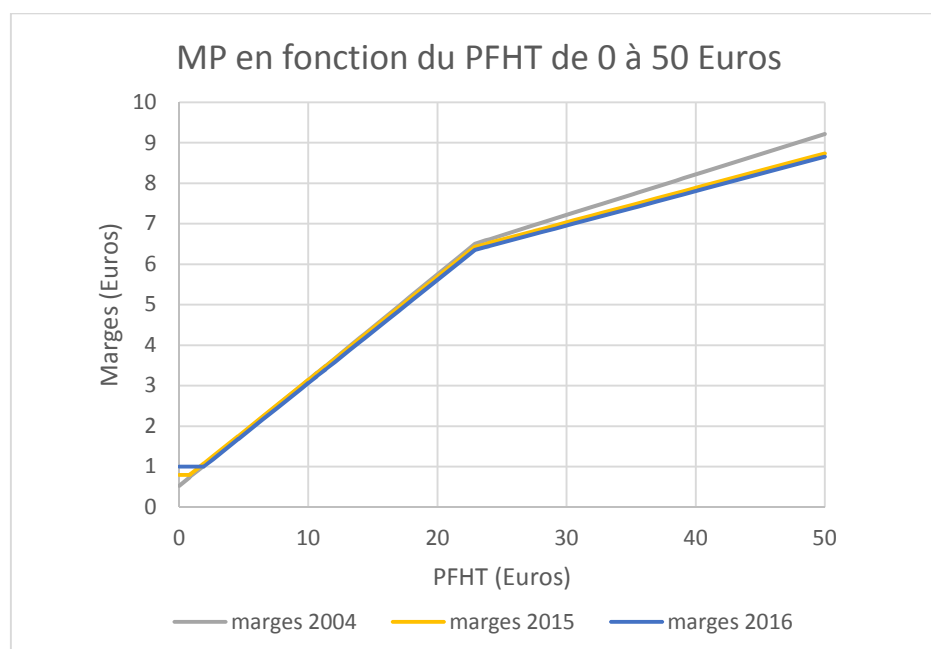
3 Observations

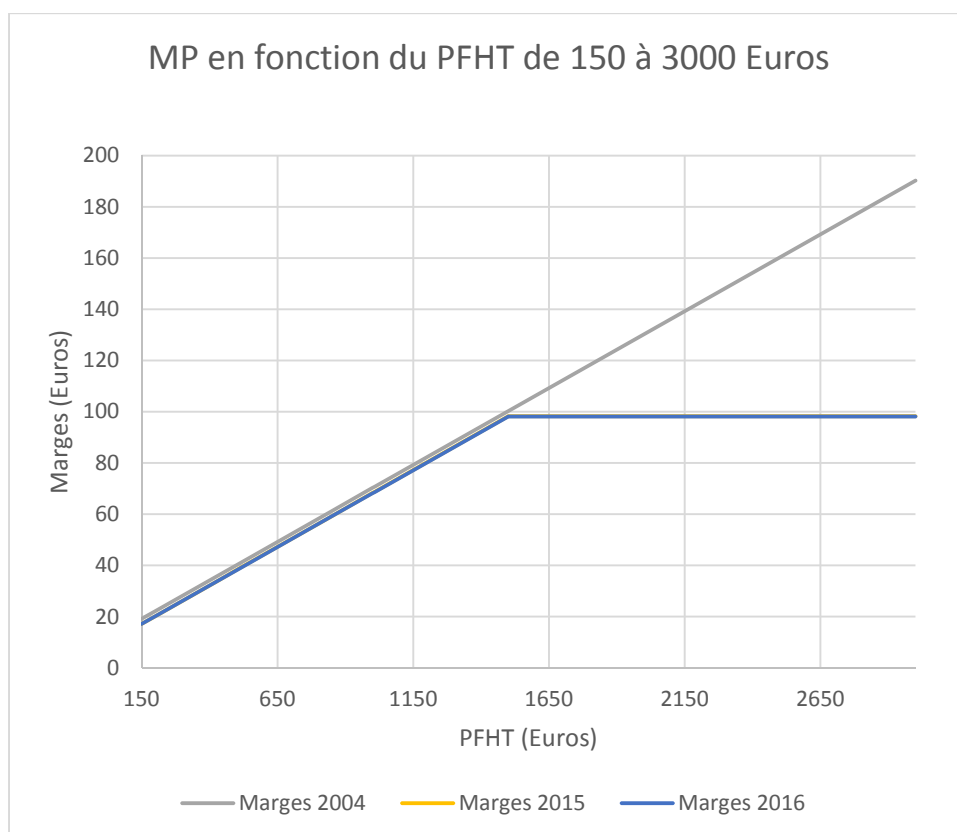
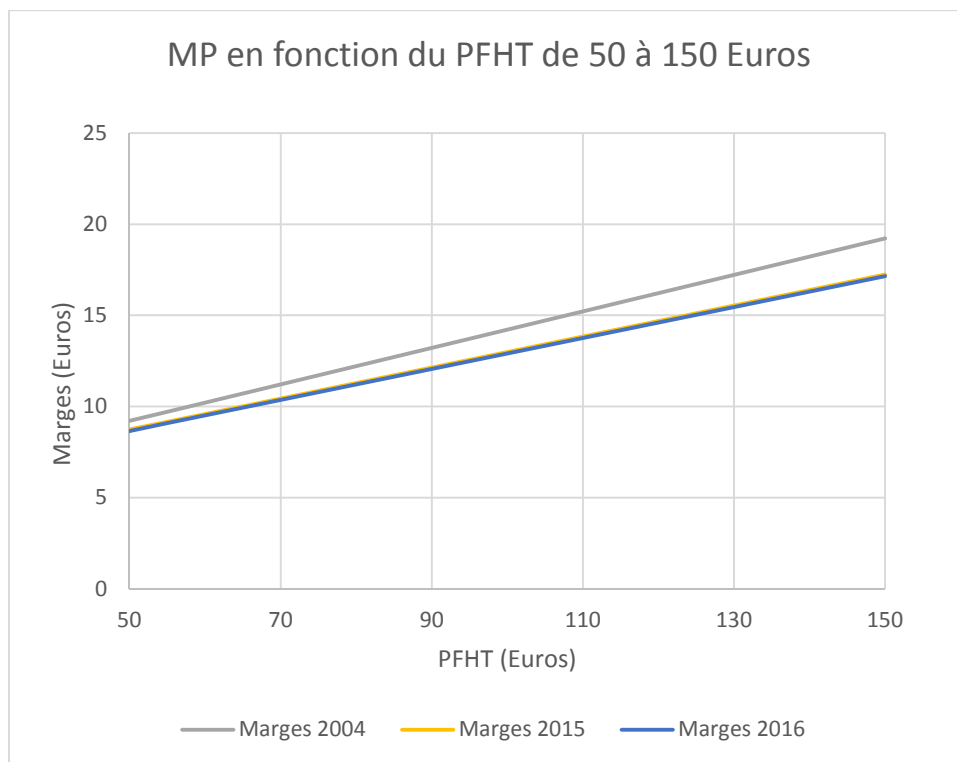
En reprenant les résultats obtenus dans les chapitres 2.2.1 et 2.2.2, nous pouvons constater qu'entre 2010 et 2014 :

- la MTph de « l'officine géante » a chuté de plus de 17.10%
- la MTph de l'officine de Poitou-Charentes a chuté de 18,60%

et cela juste à cause de la baisse des PFHT car nous rappelons qu'entre ces deux dates, la MDL n'a pas été modifiée.

Si nous reprenons les modifications de la MDL, voici l'évolution de la MP en fonction des PFHT (sur ces graphiques, les PFHT sont fixe, et c'est maintenant la MDL qui varie) :





Si on compare les MP actuelles avec celles à venir, nous pouvons dire que :

- La MDL 2015 est plus avantageuse pour le pharmacien par rapport à celle de 2004 pour les médicaments ayant un PFHT inférieur à 1,80€. Cela est dû à l'augmentation du forfait à la boîte qui passera de 0,53€ à 0,80€. Cela concerne 52 produits de la liste qui eux-mêmes représentent 22,70% de la MTph.

- Les MDL 2015 et 2004 sont à peu près équivalentes (légèrement supérieur en 2015) pour des médicaments ayant un PFHT compris entre 1,80€ et 10,60€. Cela concerne 89 produits de la liste qui eux-mêmes représentent 70,50% de la MTph.

- Pour les médicaments ayant un PFHT supérieur à 10,60€, le pharmacien aura une marge inférieure en 2015 par rapport à celle en 2014 et ce de manière non négligeable. Cela concerne 6 produits de la liste qui eux-mêmes représentent 6,80% de la MTph.

Les trois produits restant de la liste sont Tétrazépam, Vastarel 35 et Magné B6 cp qui ne sont déjà plus remboursés ou supprimés en 2014.

Nous pouvons donc dire qu'en 2015, si et seulement si les PFHT ne baissent pas, la MTph sera peu affectée.

Cependant en 2016, seuls les produits ayant un PFHT inférieur à 1,60€ verront leur marge augmenter par rapport à 2015 et cela sera dû seulement au forfait à la boîte qui passe de 0,80€ à 1€. Cela ne concerne que 44 produits qui eux-mêmes représentent 16,90% de la MTph et l'augmentation de la MP est faible voir quasi nulle. Au-delà de ce PFHT, la différence de marge entre 2015 et 2016 est faible mais toujours inférieure par rapport à l'année précédente.

Cela signifie que si la seule variable agissant sur les produits remboursés est la MDL, la MTph va rapidement chuter. Nous avons aussi pu observer qu'en 5 ans, si la seule variable est le PFHT, la MTph baisse de plus de 17%.

Nous pouvons donc en déduire qu'en réunissant les deux variables les pharmaciens vont voir leur marge diminuer de plus en plus rapidement.

2^{ème} Partie : Evolution des officines et des salaires ces dernières années

1 Officines et leur structure

1.1 L'officine

1.1.1 En nombre

Dans les années 40, les officines étant en surnombre et afin de maîtriser l'évolution du réseau, un dispositif a été mis en place (loi du 11 Septembre 1941). Ce système constitue la première réglementation d'implantation des officines : il est basé sur un principe de proportionnalité entre le nombre d'officines et le nombre d'habitants dans la commune (système dit de quorum) (3). Les quotas de population étaient les suivants :

- une officine pour 3 000 habitants dans les villes d'une population supérieure ou égale à 30 000 habitants
- une officine pour 2 500 habitants dans les villes d'une population égale ou supérieure à 5 000 habitants et inférieure à 30 000 habitants

Malgré ce dispositif, la croissance du nombre d'officines a été constante entre 1964 et 1987 (avec un rythme variant entre 1,5 % et 3,5 % par an). A partir de 1987 et ce jusqu'à 2001, le nombre d'officines progresse faiblement (moins de 1 % par an). Cette baisse est confirmée depuis et en 2001 où on comptait 22 727 officines (+0.02% par rapport à 2000) et au 1^{er} Janvier 2014 on en comptait 21 915 soit -3.57% en 12 ans.

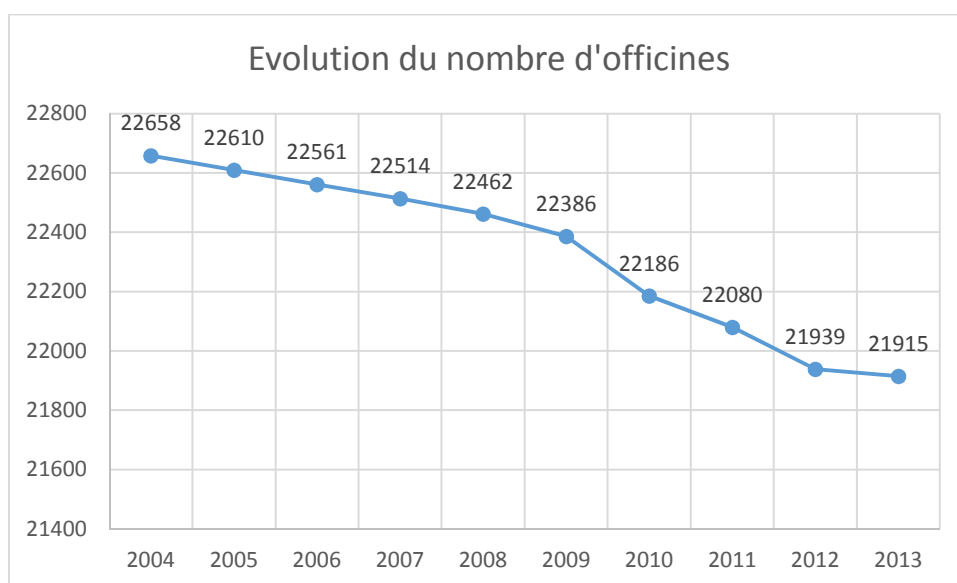
Un nouveau quorum a été fixé par la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) en 2008 : 1 officine pour 3 500 habitants pour toutes les communes d'une population supérieure à 2 500 habitants. Alors, certains analystes considéraient que 5 172 officines étaient toujours en surnombre, soit 23 % des officines (3).

En 2011, autre changement de quorum : on passe à 1 officine pour 4500 habitants ce qui accroît mécaniquement le phénomène dit de « surnombre » d'officines.

Evolution du nombre d'officines de 2004 au 1^{er} janvier 2014 ¹ :

¹ Source sur le site de l'ordre national des pharmaciens : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Le-pharmacien/Secteurs-d-activite/Pharmacie>

Panorama au 1er Janvier	Données directes		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Années étudiées	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'officines	22658	22610	22561	22514	22462	22386	22186	22080	21939	21915
Evolution par rapport à l'année précédente	-0,15	-0,21	-0,22	-0,25	-0,23	-0,33	-0,9	-0,4	-0,6	-0,1
Nombre de regroupements	?	?	?	?	?	35	31	18	24	30
Nombre d'habitants par officine	2681	2696	2721	2745	2766	2790	2814	2846	2877	2866



La France comptait au 1^{er} Janvier 2007 22 561 officines soit une officine pour 2 745 habitants. Au 1^{er} Janvier 2014, on comptait une officine pour 2866 habitants (10). Si le quorum était respecté on ne compterait que 13 914 officines soit 63% du nombre d'officines présentes aujourd'hui.

Ce nombre décroissant d'officines est dû soit à des regroupements, soit à des fermetures d'officines par cessation d'activité (75 en 2006, 84 en 2010 et 123 en 2013). Un regroupement consiste par la mise en commun de deux ou plusieurs pharmaciens titulaires de leur officine en un seul outil de travail sur une seule localisation. Ce serait une solution efficace à la baisse des rentabilités de celles-ci (11).

1.1.2 Le Chiffre d'affaires

Selon les études KPMG :

Année de l'étude	calculé selon l'étude 2009				2010	2011	2012	2013	2014	
Année étudiée	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CA moyen HT (K€)	1396,5	1451	1501	1521,6	1559,8	1567,9	1603	1621,7	1612,4	1591,9
Evolution du CA par rapport à l'année précédente (%)	+5,71	+3,9	3,44	1,37	2,51	1	1,4	0,8	0,17	-1,3

Pour la première fois, on observe en 2013 une diminution du CA par rapport à l'année précédente.

En 2013, la vente de médicaments remboursés représente 76% du CA. Or, entre 2013 et 2012, on observe une diminution du CAHT représenté par ce type de médicaments (12) : il est passé de 1 251,7 à 1 211,5 K€ soit une baisse de 3.2%. Ceci est dû à une diminution des prix de certains médicaments mais surtout à une augmentation de la part de délivrance de génériques. Cependant, nous avons vu précédemment que les officines voient leur marge augmenter lors de la vente de génériques par rapport aux princeps. Nous pouvons en déduire qu'aujourd'hui, le CA n'est plus un indicateur pertinent d'analyse d'activité et de performance d'une officine, il vaut mieux alors se référer à l'analyse de la marge dégagée par l'officine.

1.1.3 La marge

Selon les études KPMG

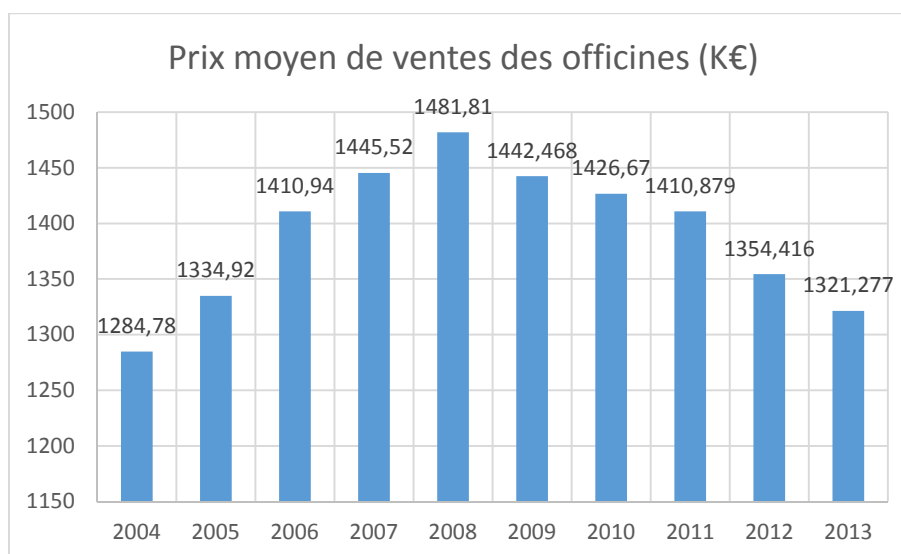
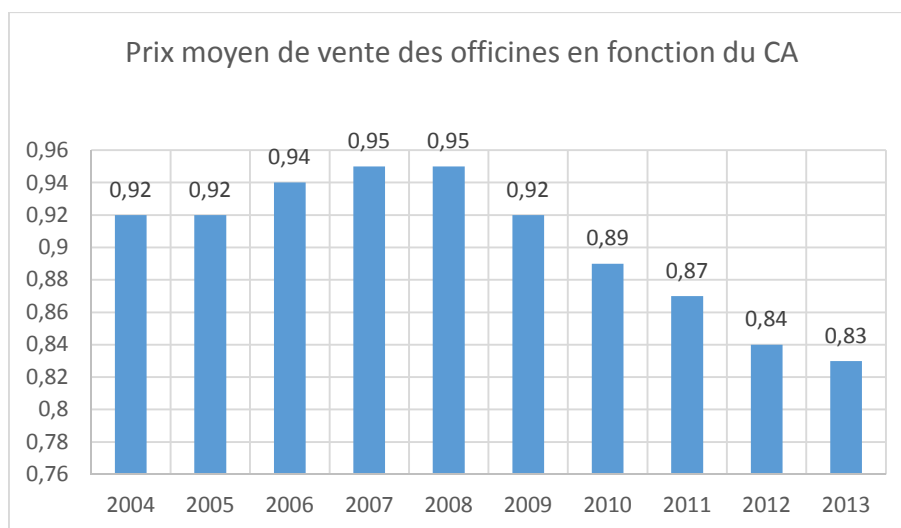
Année de l'étude	2010	2011	2012	2013	2014	
Année étudiée	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Marge moyenne (K€)	438,9	442,1	461,4	474,2	479,3	492,9
Evolution de la marge par rapport à l'année précédente (%)		0,9	2,9	2,6	1,3	2,8

Malgré la diminution de prix et le déremboursement de certains médicaments, la marge globale des officines augmente au fur et à mesure des années. Cela est principalement dû à l'augmentation de délivrance de génériques. En effet, ils représentaient en 2004 12.5% des spécialités remboursables en quantité et 6.4% des spécialités remboursables en valeur (13). En 2013, d'après le GERS (Groupement pour l'Elaboration et la Réalisation de Statistiques) ces valeurs sont respectivement de 31% et 19% soit une évolution de 2.5 et 3 fois plus.

Aussi, comme nous avons vu dans la première partie, les remises faites sur les génériques en achetant ces derniers directement aux laboratoires (40% depuis le 1^{er} Octobre 2014) permettent effectivement d'avoir une marge convenable sur ces médicaments.

1.1.4 Le prix de vente

Selon l'étude Interfimo de Mars 2014, le prix de vente des officines a augmenté jusqu'à 2008 puis chuté progressivement. Si on l'exprime en fonction du CA des officines puis calculé par rapport à ce CA, voici l'évolution des prix de ventes des officines en France de 2004 à 2013.



1.2 Les pharmaciens

Le numérus clausus désigne le nombre fixe d'étudiants admis en deuxième année suite au concours de première année.

Il a été mis en place en 1971 pour les raisons suivantes (14) :

- Réglementer le nombre de professionnels diplômés donc le nombre de professionnels en activité

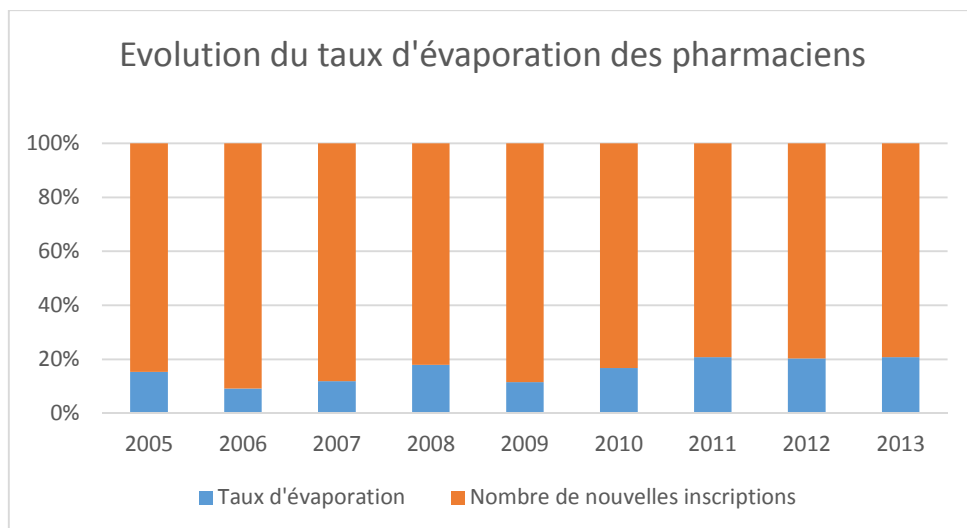
- Réglementer le nombre de prescripteurs afin d'alléger les dépenses de la sécurité sociale
- Limiter le nombre d'étudiants dans des filières avec beaucoup de stages, dont la qualité serait amoindrie par un surnombre (une des raisons du numérus clausus médical en France est l'externat obligatoire pour tous les étudiants)
- Assurer une capacité de travail et de mémorisation maximales par une sélection drastique, dans l'optique d'études longues et difficiles.

En 2001, pour les études de pharmacie, le numerus clausus a été fortement rehaussé car il est passé de 2050 en 2000¹ à 2250 en 2001 et il est de 3095 aujourd'hui (10).

Nous allons alors analyser l'évolution du nombre de pharmaciens entre 2005 et 2013 en observant le nombre de nouvelles inscriptions chaque année à l'Ordre National des Pharmaciens par rapport au nombre d'étudiants admis en 2^e année 5 ans auparavant. Nous pourrons alors analyser le « taux d'évaporation » des pharmaciens c'est-à-dire le nombre de nouveaux inscrits à l'Ordre diplômés depuis moins de 3ans par rapport au numerus clausus à l'année de leur entrée en formation. Voici les données trouvées sur le site de l'Ordre National des Pharmaciens :

Années	Numerus Clausus	Nouveaux Pharmaciens diplômés théoriques	Nouveaux pharmaciens inscrits diplômés depuis moins de 3ans	Taux d'évaporation
2001	2250			
2002	2250			
2003	2250			
2004	2400			
2005	2600	2250	1840	-18,20%
2006	2790	2250	2023	-10,10%
2007	2990	2250	1946	-13,50%
2008	3090	2250	1757	-21,90%
2009	3090	2250	1955	-13,10%
2010	3090	2400	1917	-20,10%
2011	3095	2600	1919	-26,20%
2012	3095	2790	2075	-25,60%
2013	3095	2990	2204	-26,30%

¹ <http://www.letudiant.fr/etudes/reussir-ses-etudes-de-sante-40-questions-reponses-15529/etudes-de-sante-c-est-quoi-le-numerus-clausus-13681.html>

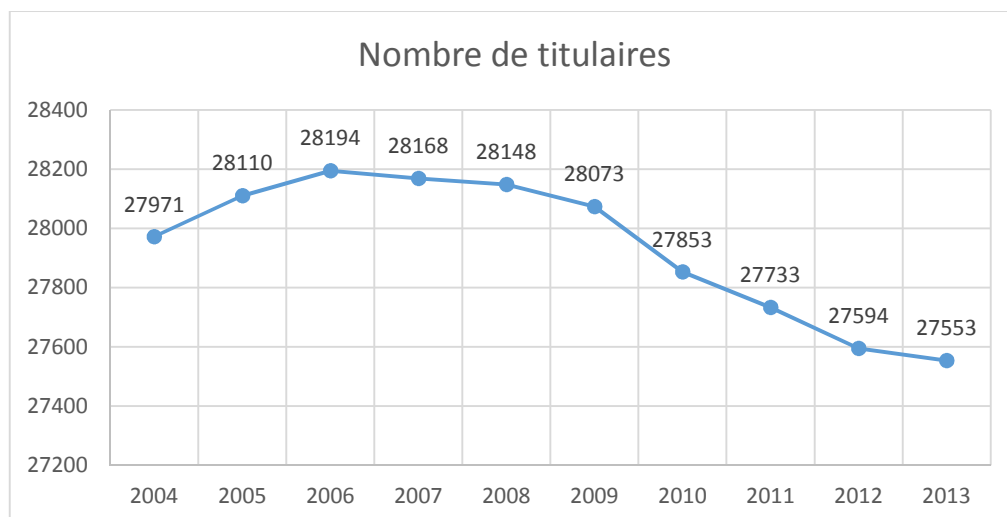


1.2.1 Les titulaires

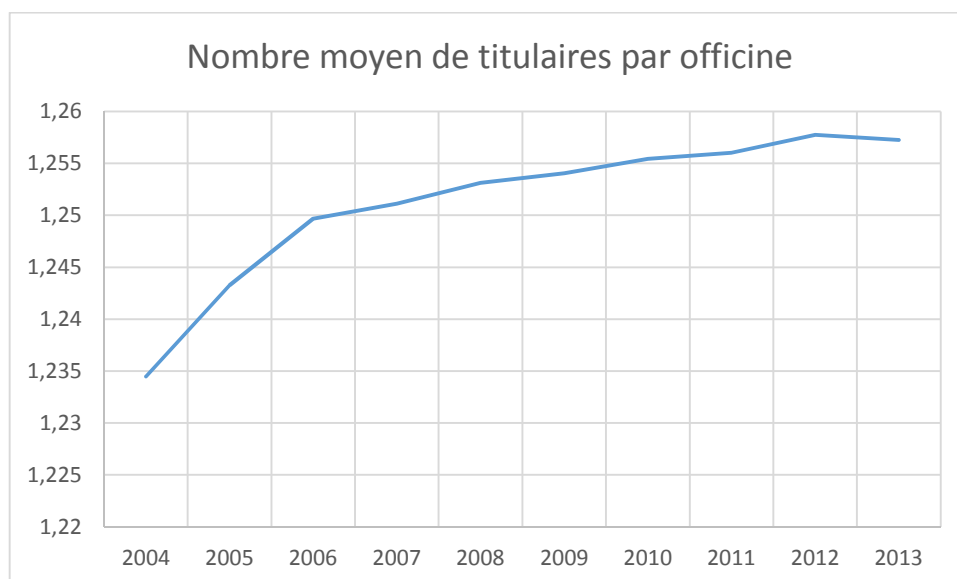
L'augmentation du nombre de pharmaciens inscrits en section A se poursuit jusqu'en 2006 mais à un rythme ralenti : entre 2,3 % et 1,85 % par an sur la période 1982-1991 ; moins de 1 % à partir de 1991 et 0,30 % en 2006 (3). Avant le déclin, la France comptait 28 194 pharmaciens titulaires d'officine au 1^{er} Janvier 2007 et 27 553 au 1^{er} Janvier 2014 soit 2.27 % de moins en 7 ans.

D'après les données du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, l'évolution du nombre de titulaires s'est fait comme suit :

Panorama au 1er Janvier	données directes		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Années étudiées	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de titulaires	27971	28110	28194	28168	28148	28073	27853	27733	27594	27553
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	+0,55	+0,5	+0,3	-0,09	-0,07	-0,27	-0,78	-0,43	-0,5	-0,15



Si on le rapporte au nombre d'officines, vu que nous avons vu précédemment que leur nombre diminue, on peut observer que le nombre moyen de titulaires par officine est croissant donc que les associations sont de plus en plus nombreuses :



1.2.2 Les pharmaciens adjoints

Afin de pouvoir réaliser dans des conditions optimales la dispensation des médicaments, la réglementation oblige un titulaire à recruter un adjoint à temps plein dès lors que le chiffre d'affaires hors taxe (CAHT) de l'officine est supérieur à un seuil fixé par arrêté. Ce seuil est de :

- 1 100 000€ en 2006
- 1 220 000€ en 2008
- 1 270 000€ en 2009
- 1 300 000€ en 2011

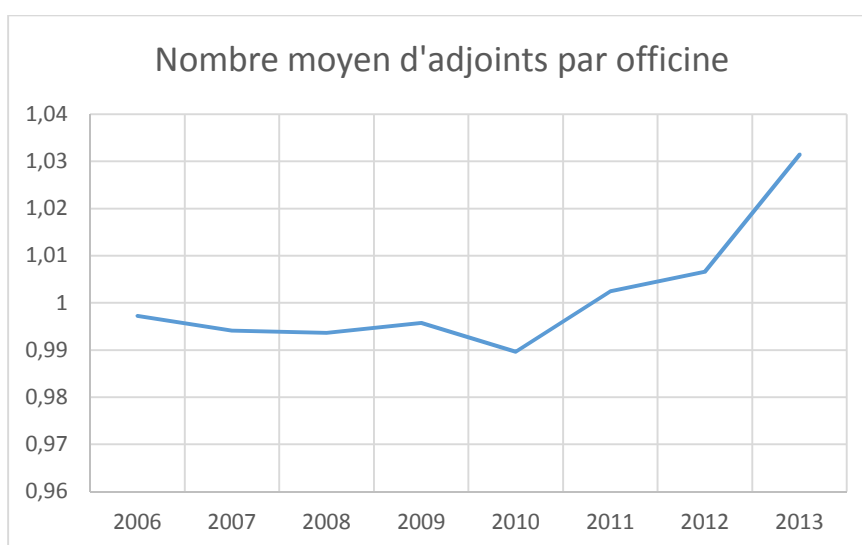
Selon le CAHT, le recrutement minimum d'adjoint(s) doit se faire comme suit selon les années :

Arrêté du	Nombre d'adjoints minimum		
	1	2	1 de plus par tranche de
06/02/2006	CAHT entre 1,1 et 2,2 M€	CAHT entre 2,2 et 3,3 M€	1,1 M€ de CAHT supplémentaire
14/02/2008	CAHT entre 1,22 et 2,44 M€	CAHT entre 2,44 et 3,66 M€	1,2 M€ de CAHT supplémentaire
01/04/2009	CAHT entre 1,27 et 2,54 M€	CAHT entre 2,54 et 3,81 M€	1,27 M€ de CAHT supplémentaire
15/05/2009	CAHT entre 1,3 et 2,6 M€	CAHT entre 2,6 et 3,9 M€	1,3 M€ de CAHT supplémentaire

D'après les données du Conseil National de l'ordre des Pharmaciens¹ :

Panorama au 1er Janvier	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Années étudiées	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'adjoints	22499	22381	22319	22291	21956	22135	22084	22604
Evolution par rapport à l'année précédente (%)		-0,52	-0,28	-0,12	-1,5	+0,8	-0,23	+2,35

Si on rapporte au nombre d'officines, on a :



On compte donc un peu plus d'un pharmacien adjoint par officine ce qui correspondrait à la tranche de CAHT nécessitant le recrutement d'un adjoint (rappelons qu'il est autour de 1,5 – 1,6 M€).

1.3 Les préparateurs

Les préparateurs en pharmacie ne disposant pas d'un système d'enregistrement professionnel, il nous a été impossible de déterminer précisément le nombre de préparateurs par officine et la variation au cours des années.

¹ Ne sont reportés ici que les adjoints employés à temps plein ou à temps partiel. Sont exclus les adjoints remplaçants de titulaires, les adjoints gérants après décès du titulaire et les adjoints dits « intermittents » c'est-à-dire ayant plusieurs employeurs

1.4 L'officine moyenne d'hier à aujourd'hui

Nous allons reprendre les données précédentes et voir comment serait une officine type, c'est-à-dire l'officine moyenne en 2004, 2010 et 2013 :

Officine moyenne	2004	2010	Evolution 2004-2010	2013	Evolution 2010-2013
Chiffre d'affaire (K€)	1396,5	1 603	+14,80%	1591,9	-0,70%
Marge (K€)		461,4	ND	492,9	+6,80%
Prix de cession (K€)	1284,78	1 426,67	+11%	1321,28	-8,4%
Nombre de titulaire(s)	1,23	1,25	+1,63%	1,26	+0,8%
Nombre de pharmacien(s) adjoint(s)		0,99	ND	1,03	+4,04%
Nombre de préparateur(s)			ND		

2 Les salaires

2.1 Evolution de rémunération des titulaires

Peu de données sont publiées sur le salaire moyen des titulaires d'officine. En effet, il y a trop de paramètres qui entrent en jeu et il ne peut donc être qu'estimé.

Parmi ces paramètres, on compte le chiffre d'affaires, la marge commerciale, les charges d'exploitation, l'excédent brut d'exploitation ... De plus les officines ne sont pas que des entreprises individuelles, elles peuvent aussi être sous forme de sociétés.

Les seules informations trouvées concernent une période entre 2001 et 2006 et ne concernent pas les titulaires d'officines organisées en Société d'Exercice Libéral (SEL) qui correspondent à des officines de taille importante. En effet, ce type de société bénéficie d'un régime autorisant les exploitants à se verser une part variable de leur rémunération sous forme de dividendes. En l'état actuel des déclarations comptables et fiscales, sur lesquelles repose le système d'information statistique, il n'est pas possible d'appréhender l'intégralité des revenus retirés de ces sociétés (15). Cependant, cela ne biaise pas ou très peu les résultats car les SEL ne concernent que 15% des titulaires en 2006, 7% en 2004 et 2% en 2001.

En 2006, les titulaires d'officine perçoivent en moyenne un revenu brut annuel de 132000€ et qui est estimé à 111000€ net (15). Cela représente un revenu mensuel net de 9250€.

Entre 2001 et 2006, ce revenu moyen a augmenté de 1.3% par an ce qui représente, en euros constants, une baisse 0.6% par an. Cette diminution résulte de l'accroissement des charges sociales et de la contraction des taux de marge commerciale. Elle concorde avec un léger fléchissement de la croissance de la consommation de médicaments en 2005 et 2006 et, surtout, avec une nette baisse des prix (15).

En 2014, le revenu mensuel net des pharmaciens titulaires est estimé en moyenne à 7671€ (16) soit une baisse de 17%. Rapporté au taux d'inflation (12.3% entre 2006 et 2014), cette baisse est alors de 27.3% : en moins de 10 ans, si le taux d'inflation était nul, le salaire d'un pharmacien titulaire a chuté de plus de 27%.

Nous rajouterons aussi que les pharmaciens titulaires d'une officine constituée en entreprise individuelle ont un revenu moyen supérieur par rapport à ceux ayant une officine organisée en société. Cependant nous soulignerons d'une part que ces derniers présentent des conditions plus favorables en termes de temps de travail, d'organisation des astreintes et de sécurité de revenus (20 % perçus sous forme de salaire de gérance) (15) et d'autre part que l'écart de salaire est plus important au sein des pharmaciens en entreprises individuelles qu'entre les pharmaciens en sociétés.

Cette différence de salaires entre les pharmaciens titulaires est principalement due :

- à l'activité des officines (estimée par le chiffre d'affaires hors taxe moyen) : celles organisées en sociétés ont une activité qui est globalement 1,4 fois plus importante que celle des entreprises individuelles mais les bénéfices d'exploitation sont partagés ;
- au salaire de gérance : il représente 21 % du revenu individuel des pharmaciens organisés en société (26 % pour les EURL) contre moins de 1 % pour les titulaires d'entreprises individuelles ;

Cependant, la part prise par les cotisations sociales personnelles s'avère plus élevée pour les pharmaciens titulaires d'entreprises individuelles (20 % de leur revenu brut avant impôt contre 16 % pour les titulaires des entreprises unipersonnelles et 12 % pour les autres sociétés) (15).

2.2 Evolution de rémunération des adjoints

Le coefficient moyen des pharmaciens adjoints est le coefficient 500 (17), et ce depuis des années. Nous allons donc voir l'évolution de rémunération de ces pharmaciens (18) ainsi que leur niveau de vie par rapport à l'inflation de 2004 jusqu'à aujourd'hui¹.

Année	Coeff 500 (brut)	Evolution (%)	Cumul Evolution	Inflation (%)	Inflateur Cumulé ²
2004	2829,4	0	0	0	100
2005	2829,4	0	0	1,8	101,8
2006	2962,87	4,7	4,7	1,6	103,42
2007	2962,87	0	4,7	1,5	105
2008	3037,19	2,5	7,2	2,8	108
2009	3073	1,2	8,4	0,1	109
2010	3073	0	8,4	1,5	110,6
2011	3107,72	1,1	9,5	2,1	113
2012	3179,76	2,3	11,8	2	115,3
2013	3230,57	1,6	13,4	0,9	116,3
2014	3230,57	0	13,4	1,4	118

¹ http://www.statistiques-mondiales.com/france_inflation.htm

² Base 100 = année 2004. Quelque chose qui valait 100€ en 2004, vaut 108€ en 2008 et 118€ en 2014.

Cela signifie qu'en 10 ans, le salaire brut moyen des pharmaciens a augmenté de 13.4% mais parallèlement, le cout de la vie a augmenté de 18%. Autrement dit, si le coût de la vie était resté stable, le salaire des pharmaciens adjoints aurait diminué de 4,6% en 10 ans.

2.3 Evolution de rémunération des préparateurs

Pour les préparateurs en pharmacie, le coefficient moyen de rémunération est de 280 (17). De même que précédemment, nous allons étudier l'évolution de leur salaire brut et le rapporter aussi à l'inflation sur la même période c'est-à-dire de 2004 à 2014.

Année	Coeff 280 (brut)	Evolution (%)	Cumul Evolution	Inflation (%)	Inflateur Cumulé
2004	1584,47	0	0	0	100
2005	1584,47	0	0	1,8	101,8
2006	1659,21	4,7	4,7	1,6	103,4
2007	1659,21	0	4,7	1,5	105
2008	1700,83	2,5	7,2	2,8	108
2009	1721	1,2	8,4	0,1	109
2010	1721	0	8,4	1,5	110,6
2011	1740	1,1	9,5	2,1	113
2012	1780,67	2,3	11,8	2	115,3
2013	1809,12	1,6	13,4	0,9	116,3
2014	1809,12	0	13,4	1,4	118

L'évolution est la même que précédemment. Nous pouvons donc en déduire que dans le secteur pharmaceutique, les salaires bruts n'ont augmenté que de 13.4% alors que le cout de la vie est 18% plus chère.

Cela signifie qu'en moyenne, rapportés à l'inflation, les salaires ont diminué de 4,6%.

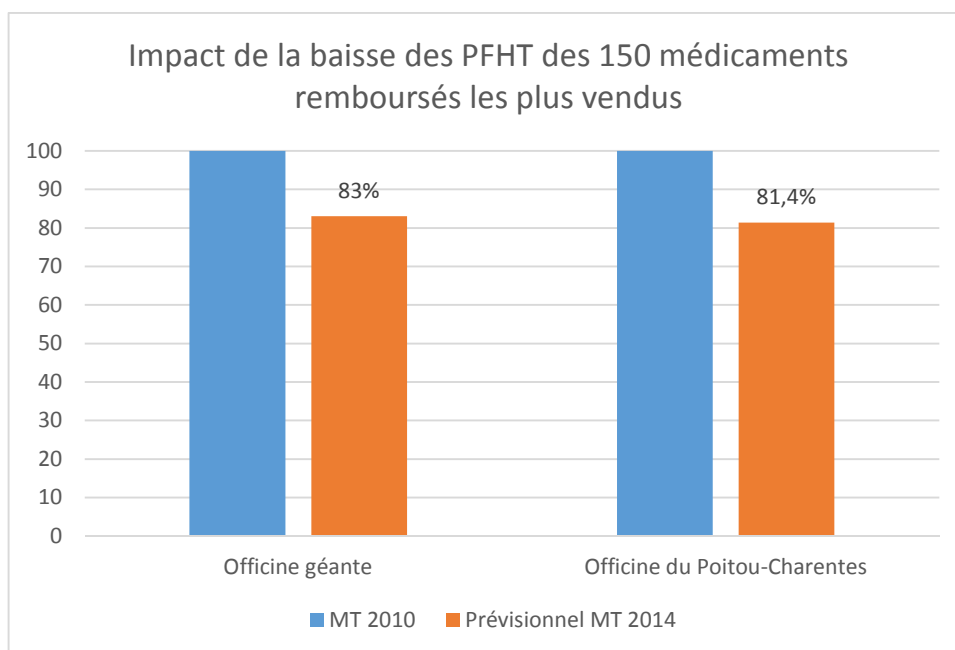
3^{ème} Partie : Discussion

1 Analyse de l'évolution de marge sur les médicaments les plus vendus, de 2010 à 2014

1.1 Impact sur la rentabilité officinale

En reprenant les calculs faits dans la première partie, et en considérant que les ventes faites en 2010 restent stables, la marge perçue par les pharmaciens d'officine sur les 150 médicaments les plus vendus chute de 17%. En effet nous ne pouvons reprendre les données de l'officine du Poitou-Charentes car elle a été prise au hasard. Nous reprendrons donc celles de « l'officine géante » qui peut être considérée comme un ensemble d'officines.

La MDL n'étant pas modifiée durant cette période, cette baisse de marge n'est due qu'aux modifications faites par l'Etat sur le PFHT.



1.2 Impact sur les prévisionnels comptables

Nous allons considérer une officine moyenne qui a comme chiffre d'affaires et comme marge ceux des moyennes nationales en 2010 et allons établir un prévisionnel comptable pour 2014. En 2010, voici le profil de notre officine :

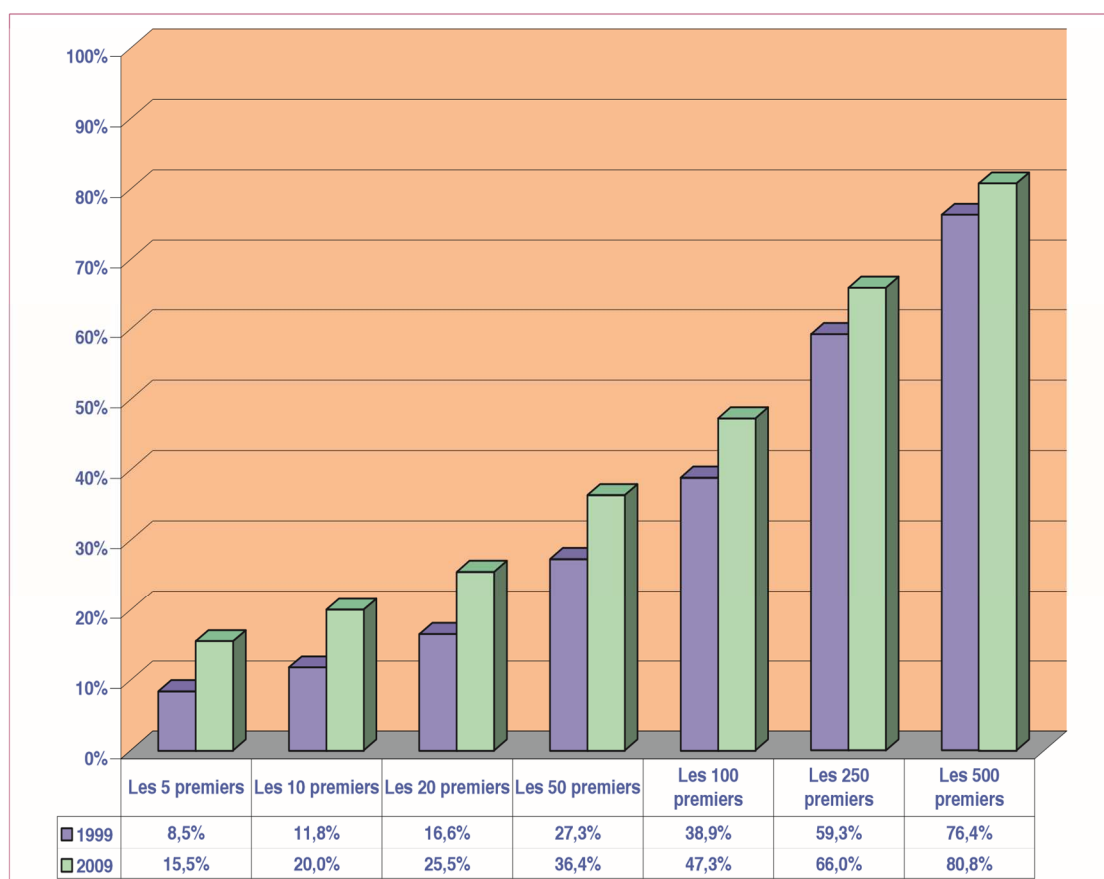
- CA = 1603 K€
- Marge totale = 461 400 €

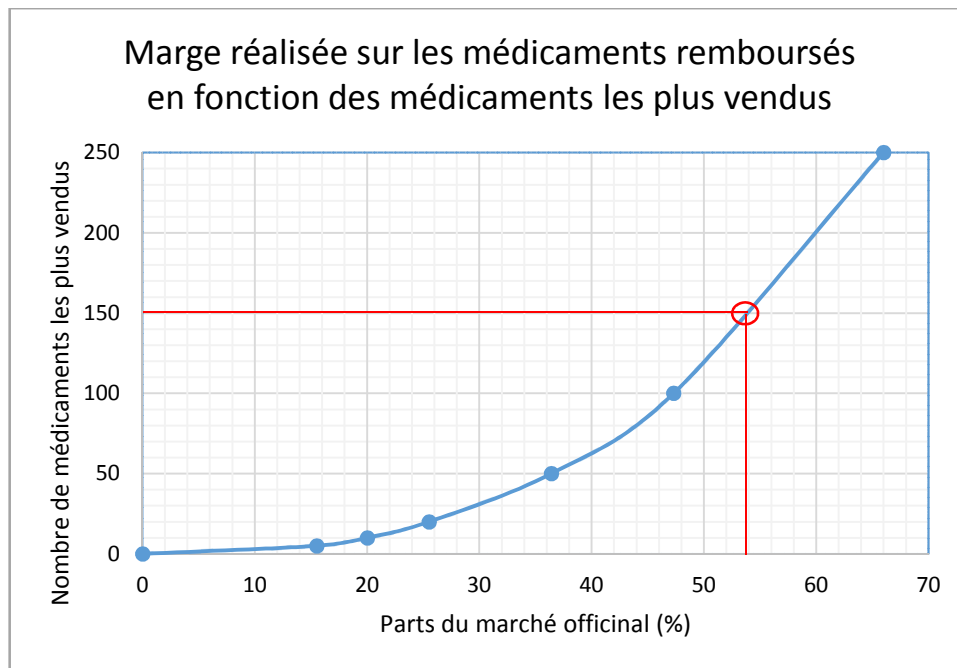
Quelle est la marge pharmacien (MP) dégagée par les 150 médicaments les plus vendus de notre « officine moyenne »?

Les seules données exactes sur la MP dégagée sur « l'activité à 2,1% » (c'est-à-dire sur les médicaments remboursés), sont sur les années 2011 (17), 2012 (17) et 2013 (12) qui sont respectivement de 76%, 75,7% et 75,1% de la marge totale de l'officine. On a donc une diminution moyenne de à 0,45% par an, sur 2 ans. Nous allons donc estimer qu'en 2010, la marge dégagée par les médicaments remboursés représentait 76.45% de la marge moyenne des officines.

→ MP sur les médicaments remboursés = 352 740 K€

Nous savons aussi qu'en 2010, les 50 médicaments ayant eu les meilleures ventes représentaient près d'un tiers des parts du marché officinal en valeur (29.4%) (8) et en 2009, ils représentaient 32,5%. Ces chiffres étant proches et sachant qu'en 2009, les 100 meilleures ventes représentaient 46.2% (19) des parts du marché officinal, nous allons calculer la marge faite en 2010 par les 150 médicaments les plus vendu.





Grâce à ces données, nous pouvons déterminer que les 150 médicaments les plus vendus représentent 54% de la marge réalisée par l'ensemble des médicaments remboursés soit 190 480€.

Lorsqu'un comptable établit un prévisionnel, il va évaluer :

- l'évolution du chiffre d'affaires annuel, de la marge et de l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation),
- le taux de croissance,
- la rémunération du/des titulaires, des adjoints, des préparateurs et autre personnel de l'officine,
- les charges externes, le bail commercial, les contrats en cours....

Dans son évaluation, il ne pourra qu'envisager une croissance du CA, de la marge et de l'EBE, ne serait-ce que pour compenser les intérêts de l'emprunt bancaire liés à l'acquisition. Or, nous avons démontré dans la première partie que si les ventes restent stables, la marge que dégage une officine sur les médicaments de prescription courante ne peut que diminuer et ce à cause d'une baisse des prix fabricant. Ainsi, pour qu'un prévisionnel comptable soit juste, il faut obligatoirement une augmentation des ventes ou/et des remises.

2 Analyse de l'évolution de la marge globale officine et des revenus

Nous allons regarder l'évolution de la marge globale d'une officine entre 2010 et 2014 quand la marge faite par les 150 médicaments les plus vendus diminue de 17% et l'impact que cela peut avoir en matière de salaire et d'emploi.

La marge moyenne faite en 2010 sur les 150 médicaments remboursés les plus vendus est estimée à 190 480€ (cf 1.2). Une baisse de 17% fait que cette marge serait, en 2014, de 158 100€ et donc que la marge globale de l'officine serait alors de :

$$M = (158100 * 100 / 54) * 100 / 75 = 390\,370\text{€}$$

(La marge faite sur les 150 médicaments remboursés les plus vendus représente 54% de la marge faite sur tous les médicaments remboursés et elle-même représente, en 2014, 75% de la marge totale dégagée par l'officine).

2.1 Impact sur les salaires

2.1.1 Titulaires

Au vu du peu de données concernant les salaires de titulaires, nous allons dans un premier temps l'estimer puis le comparer à la marge. En effet, c'est en fonction de la marge dégagée par l'officine qu'un titulaire peut s'attribuer un salaire plus ou moins important.

Le salaire moyen d'un titulaire était, en 2006, de 111 000€ nets par an. En 2014, ce revenu est alors de 7671€ nets par mois soit 92 052€ par an. Si on fait une projection sur la base d'une baisse régulière tous les ans, nous pouvons estimer que le revenu moyen des titulaires était 101 526€ nets par an en 2010.

En 2010, la marge moyenne d'une officine étant de 461 400€, le revenu moyen d'un titulaire représenterait 22% de cette marge.

Si la marge moyenne d'une officine en 2014 était alors de 390 730€ et que le salaire du titulaire était toujours égal à 22% de cette marge, il serait alors de 85 960€ nets par an en 2014 soit une baisse de 22,50%.

L'écart entre notre estimation de salaire selon la baisse des PFHT des 150 médicaments les plus vendus et le salaire réel en 2014 est de 6,60%. Notre estimation est donc proche de la réalité (écart de 500€ par mois).

On peut donc dire que malgré une marge moyenne officinale qui augmente chaque année (même faiblement), les salaires des titulaires d'officine ont diminué et ce proportionnellement à une baisse des prix des 150 médicaments remboursés les plus vendus.

2.1.2 Adjoints et préparateurs

Si on se base sur l'évolution du point de salaire pour les pharmaciens adjoints et les préparateurs en pharmacie est la même : entre 2004 et 2014, ils ont augmenté de 13,4% mais si on rapporte à l'inflation, les salaires ont diminué de 2,3%. Cependant, vu que le coefficient moyen n'a pas changé (500 pour les pharmaciens et 280 pour les préparateurs), on ne peut pas dire qu'il existe une relation entre la baisse de marge faite sur les 150 médicaments remboursés et le salaire des employés en pharmacie.

Cependant, nous noterons qu'il existe une différence entre les pharmaciens adjoints et les préparateurs en pharmacie concernant l'évolution de rémunération au cours de leur carrière respective. En effet, un préparateur va voir une progression de coefficient sur 27 ans¹ contre 6 ans pour les pharmaciens adjoints qui atteignent normalement le coefficient 500 au terme de cette période (ou dès le début s'ils ont dans leur bagage un diplôme universitaire type DU d'orthopédie). Nous avons vu que la majorité des pharmaciens adjoints (80%) (17) sont au coefficient 500. Nous pouvons donc considérer que l'évolution de rémunération d'un pharmacien adjoint est terminée au bout de 6 ans d'expérience contre 27 ans pour un préparateur en pharmacie.

De ce fait, au bout de 6 ans d'expérience, l'évolution de salaire des pharmaciens adjoints est essentiellement liée à :

- l'ancienneté (3-6-9-12-15% après 3-6-9-12-15 ans)
- l'augmentation du point

Pour les préparateurs en pharmacie, leur évolution de salaire est liée aussi à l'ancienneté et à l'augmentation du point mais aussi à l'évolution de coefficient qui continue à progresser bien après que le coefficient moyen (280) soit atteint

2.2 Impact sur la capacité d'emploi

Ce que nous allons maintenant calculer c'est l'impact de la baisse de marge faite sur les 10 médicaments les plus vendus sur la capacité d'embauche.

Nous avons montré précédemment que la marge que touchent les pharmaciens sur les 150 médicaments les plus vendus a chuté de 17% entre 2010 et 2014 (cf 1^{ère} partie) et que cette baisse de marge est seulement due à la baisse des prix fabricants établis par l'Etat. Nous avons aussi montré que les modifications de MDL visent également à baisser cette marge perçue par les pharmaciens.

Nous avons, dans cette partie, déterminé que les 150 médicaments les plus vendus représentent 54% de la marge réalisée par l'ensemble des médicaments remboursés soit 190 480€. Une baisse de 17% serait donc une perte de 32 380€.

Imaginons une officine qui, en 2010 projette d'embaucher une préparatrice supplémentaire en 2014. Le titulaire estime que son salaire à son début sera à un coefficient

¹ <http://pharm-emploi.com/salaires-3/>

280 soit 1809€ brut par mois. A ce salaire sera ajouté des charges patronales qui sont d'environ 42% soit environ 760€. Pour rémunérer cette préparatrice, le titulaire devra donc dépenser 2 569€ par mois soit 30 828€ dans l'année.

Alors, si une pharmacie réalise sur 4 ans les mêmes ventes que celles faites en 2010, du fait de la baisse des prix fabricant et donc de la marge perçue, un titulaire qui projette en 2010 d'employer une préparatrice supplémentaire en 2014 ne pourra embaucher cette personne au moment venu du fait de la baisse de marge subie sur les 150 médicaments les plus vendus. Pour être précis, un manque à gagner de 32380 € correspond à une perte de capacité d'embauche de 294 points, ce qui correspond à l'emploi d'un pharmacien débutant à $\frac{3}{4}$ temps ou d'un préparateur avec 9 ans d'expérience

Nous noterons aussi qu'à l'avenir, non seulement les prix fabricants vont continuer à diminuer mais qu'à cette baisse se rajoutera une diminution de la marge c'est-à-dire qu'elle sera inférieure en 2016 pour un médicament ayant un prix inchangé en 2014.

Nous noterons que les modifications annoncées pour 2015 et 2016 vont amoindrir la marge sur chaque tranche de marge dégressive lissée et augmenter le forfait « à la boîte ». Hors une augmentation flagrante de la consommation de médicaments, et donc de « boîtes », on peut s'attendre à une baisse de marge, de manière prévisible. A cela s'ajoutent les futures baisses, imprévisibles, des prix fabricant hors taxes.

Conclusion

« Les comptes de la pharmacie française sont dans le rouge et risquent fort de se détériorer encore dans les mois à venir, en raison des nouvelles mesures d'économie attendues pour 2015 sur la chaîne du médicament. » (20) Cette citation du Journal *Le quotidien du pharmacien* résume bien notre étude. Les pharmaciens sont les professionnels du médicament. En impactant le prix du médicament afin de combler « le trou » de la sécurité sociale, on impacte le cœur du métier des pharmaciens d'officine, ainsi que l'activité de la chaîne de distribution du médicament, ce qui n'est pas sans conséquences.

Malgré une marge des officines qui tend à augmenter faiblement chaque année, on ne peut que constater une stagnation des salaires et du taux d'embauche au sein du réseau officinal. La baisse des prix des médicaments remboursés ainsi que les modifications de la marge dégressive lissée en sont les principales causes dans la mesure où le modèle de la pharmacie officinale est très dépendant du médicament sur prescription.

Même si on peut noter que le marché de la parapharmacie et des médicaments à prescription facultative augmente, ce sont les médicaments remboursés qui font vivre les officines puisqu'ils représentent plus des trois quarts de la marge dégagée par celles-ci.

L'augmentation de la marge est due en grande partie à la vente des génériques mais, on constate qu'entre 2013 et 2014, la substitution recule (21) et les avantages commerciaux ne peuvent être illimités dans le temps et vont s'épuiser au fur et à mesure, entraînant une chute encore plus grande des marges. Nous pouvons déjà remarquer une stagnation de l'évolution de la marge.

Nous avons montré que la baisse des prix sur les 150 médicaments les plus vendus équivaut, sur 4 ans, à la perte d'une embauche d'une préparatrice avec 9 ans d'expérience, ou d'un jeune diplômé à $\frac{3}{4}$ temps. Nous avons également montré que les mesures institutionnelles concernant la marge dégressive lissée tendent à diminuer la marge des pharmaciens sur les médicaments remboursés. De ce fait, l'enveloppe de la prise en charge des médicaments remboursés par la sécurité sociale diminue mais en parallèle, les salaires des titulaires baissent et les revenus des employés (pharmaciens adjoints et préparateurs) augmentent moins vite que l'inflation, ce qui représente somme toute un impact sur leur consommation (le monde officinal emploie 120 000 personnes). Parallèlement, le taux d'embauche diminue, le chômage augmentant en conséquence dans la branche.

Bibliographie

1. **LEEM. données 2004.** 2004.
2. *Le réseau officinal en danger.* **Sabarly, Francois.** s.l. : Le Quotidien du pharmacien N°3126, 2014.
3. **comptes, cour des.** *les pharmacies d'officine et leur titulaires libéraux.* 2007.
4. **Arrêté du 4 Aout 1987.**
5. **hecquet.** *Le nécessaire recentrage de l'officiel sur sa mission sanitaire.* Lille : s.n., 2012.
6. **pharmacien, profession.** *négociation avec l'assurance maladie.* 2014.
7. *Le moniteur des pharmacies.* Pouzaud. 2003.
8. **AFSSAPS.** *Ventes de médicaments aux officines et aux hopitaux en France: Chiffre clés 2010.* 2011.
9. **Santé, Marketing Communication.** *La pharma face à ses transitions.* 2012.
10. **pharmaciens, ordre national des.** *Elément démographiques, panorama au 01/01/2014.* 2014.
11. **MORVILLERS, L.** *Mémoires de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.* 2011.
12. **KPMG.** *Moyennes professionnelles 2014.* 2014.
13. **ANSM.** *Les médicaments génériques:des médicaments à part entière.* 2012.
14. **ANEPF.** [En ligne]
15. *L'activité des officines pharmaceutiques et les revenus de leurs titulaires .* INSEE. 2009.
16. **Moulun, Gaelle.** *lequotidiendupharmacien.fr.* [En ligne] 23 Juillet 2014.
17. **KPMG.** *Moyennes professionnelles 2013.* 2013.
18. **UNPF.** *Documentation sociale.*
19. **AFSSAPS.** *Analyse des ventes de médicaments aux officines et aux hopitaux en France.* 2011.
20. *Le réseau officinal en danger.* Sabarly, Francois. 3126, s.l. : Le Quotidien du pharmacien, 2014.
21. *Quels gains pour les pharmaciens?* Sabarly, François. 3126, s.l. : Le quotidien du pharmacien.
22. **LEEM CSRP d'après GERS, AcoSS et ANSM.** 2013.
23. **Wikipédia.** http://fr.wikipedia.org/wiki/Taux_de_marge. [En ligne]

24. KPMG. *Moyennes professionnelles 2010*. 2010.

25. —. *Moyennes professionnelles 2012*. 2012.

Résumé

« Les comptes de la pharmacie française sont dans le rouge et risquent fort de se détériorer encore dans les mois à venir, en raison des nouvelles mesures d'économie attendues pour 2015 sur la chaîne du médicament. » Cette citation du Journal Le quotidien du pharmacien n° 3126 résume bien notre étude.

Aujourd'hui, le système français est bâti avec une bonne prise en charge des médicaments, leur prix étant néanmoins fixé par organisme public. En effet, la marge que perçoivent les pharmacies sur les médicaments remboursés est régie par l'Etat et dépend d'une part du prix fabricant préalablement fixé et, d'autre part d'une marge dite « marge dégressive lissée ».

Ce travail de thèse consiste à étudier d'une part la marge dégressive lissée et l'évolution des prix fabricant hors taxes de 2010 à 2014 et, d'autre part, l'évolution économique des officines sur les dix dernières années.

Une première partie sera consacrée aux deux paramètres agissant sur la marge des pharmaciens sur les médicaments remboursés et nous étudierons les conséquences que peuvent avoir la baisse des PFHT sur la marge des pharmaciens d'officine.

Nous reprendrons ensuite les données des études économiques KPMG, Intermifo et les données de l'Ordre National des Pharmaciens afin d'évaluer l'évolution des officines tant par leur nombre que par leur activité depuis ces dix dernières années.

Nous concluons ce travail en analysant l'impact des baisses de prix sur la marge officinale et nous observerons les conséquences sur la capacité d'emploi.

Les pharmaciens sont les professionnels du médicament. En impactant sur ces derniers afin de combler « le trou » de la sécurité sociale, on impacte sur le cœur du métier et les pharmaciens en payent directement les conséquences : on ne peut que constater une stagnation des salaires et du taux d'embauche au sein du réseau officinal. La baisse des prix des médicaments remboursés ainsi que les modifications de la marge dégressive lissée en sont les principales causes dans la mesure où le modèle de la pharmacie officinale est très dépendant du médicament sur prescription.

Nous avons montré que la baisse des prix sur les 150 médicaments les plus vendus équivaut, sur 4 ans, à la perte d'une embauche d'une préparatrice avec 9 ans d'expérience, ou d'un jeune diplômé à $\frac{3}{4}$ temps. Nous avons également montré que les mesures institutionnelles concernant la marge dégressive lissée tendent à diminuer la marge des pharmaciens sur les médicaments remboursés. De ce fait, l'enveloppe de la prise en charge des médicaments remboursés par la sécurité sociale diminue mais en parallèle, les salaires des titulaires et le taux d'embauche diminuent et les salaires des employés (pharmaciens adjoints et préparateurs) augmentent mais moins vite que l'inflation, ce qui représente somme toute un impact sur leur consommation (le monde officinal emploie 120 000 personnes). Parallèlement, le taux d'embauche diminue, le chômage augmentant en conséquence dans la branche.

SERMENT DE GALIEN

~~~~~

En présence de mes maîtres et de mes condisciples, **je jure** :

**D'**honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.

**D'**exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement.

**De** ne jamais oublier ma responsabilité, mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine, de respecter le secret professionnel.

**En** aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

**Que** les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

**Que** je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si je manque à mes engagements.